

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **5 JUILLET** le Conseil Municipal de TRITH SAINT LÉGER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Dominique SAVARY, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Les Vingt-neuf Conseillers Municipaux en exercice ont été convoqués pour la présente séance le 29 Juin 2023.

Présents : MM. Dominique SAVARY, Jean-Paul DUBOIS, Mme Malika YAHIAOUI, M. Dominique PRESEAU, Mme Marie-Claire BRUGGEMAN, M. Robert LAGACHE, Mme Christelle CHOPIN, M. Philippe POTEAU, Mme Alexa DUSOL, MM. Yves TONNEAU, Eric GUERDIN, Mme Nathalie ALAUZE, M. Pascal GABET, Mmes Marie-Dominique DUMEZ, Bruna DANNA (jusqu'à 19h02), MM. Christopher CACHOIR, Alain LAMBERT (arrivé à 18h10), Mme Nathalie SZABADI, M. Christophe VANHERSECKER, Mmes Laëtitia ROSSA (arrivée à 18h30), Sandrine GUMEZ, M. Jean-Michel DEFRANCE, Mme Aurore MELNIQUE, MM. Jonathan FOULON, Fabien LEMPEREUR.

Excusés : Mme Sophie SMET *pouvoir à Mme Marie-Dominique DUMEZ*, M. Julien AUDIN, M. Thibault DRUBAY *pouvoir à Mme Sandrine GUMEZ*, Mme Marie-Paule COURBEZ.

Secrétaire de séance : M. Robert LAGACHE

INFORMATION donnée par Mr le Maire:

En préambule de ce conseil municipal, je voulais porter une information à votre connaissance

1 - Je vous informe ou vous confirme que mes colistiers et moi-même avons été interpellés par le Groupe Ensemble Trith Saint Léger sur divers sujets et notamment sur le city park situé à la cité des artistes. Afin d'échanger sur ce point et avant de fixer un RDV aux jeunes qui voulaient me rencontrer, j'ai donc souhaité recevoir les élus d'ensemble TSL avec les élus (es) de la majorité municipale concernés (ées) ce mercredi 21 juin 2023 à 14 H 30 en Mairie.

Lors de notre RDV, Mme Szabadi est allée chercher, sans concertation, ces jeunes issus ou non de la cité ainsi que quelques habitantes de cette cité qui avaient été invités à manifester devant la mairie à 15h., qui ont pu s'exprimer.

Personnellement, je pensais sans doute naïvement que nous pouvions travailler ensemble au bien être des résidents de cette cité, avant que ce rendez-vous puisse être synonyme de manipulation et récupération politiques.

Un nouvel appel au rassemblement a été lancé sur Facebook en date du 28 Juin mais j'en ignore la teneur ; Par ailleurs, des investigations semblent être entreprises par les uns et les autres, les élus d'ensemble TSL et habitants de la cité encore une fois sans concertation.

Comme cela avait été prévu de longue date, le recrutement d'une brigade en espaces verts a permis de mettre un coup de propre avec l'arrachement des arbres et clôtures, dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

Les événements déplorables et inadmissibles de ce week-end interrogent. Le local occupé par un comité a été incendié. Les services de police font leurs investigations.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Approbation du Compte rendu de la réunion du 6 avril dernier
Approbation du Compte Rendu de la réunion du 9 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR :

1- **MOTION** : Valdunes

SERVICE FINANCIER :

- 2- Demande de rétrocession d'une concession funéraire et remboursement des sommes versées
- 3- Comité Amiante Prévenir Et Réparer (C.A.P.E.R.) de Thiant

SERVICE DU PERSONNEL :

- 4- Contrats d'apprentissage
- 5- Portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – enseignement du violon
- 6- Portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – enseignement du violon et la musique de chambre
- 7- Modification de la liste des emplois communaux – Filière sportive
- 8- Rémunération des membres du jury d'examens de fin d'année de l'école de musique
- 9- Service Civique

SERVICE CULTUREL :

- 10- Dépôt des objets Gallo Romains au musée de Denain

SERVICE TECHNIQUE :

- 11- Cession d'une parcelle cadastrée AH n°701 partie à Trith Saint Léger
- 12- Convention avec le SIDEGAV dans le cadre des travaux d'effacement du réseau d'électricité, rue de l'Égalité – Acceptation
- 13- Avenant n°4 à la convention de mandat au marché de maîtrise d'ouvrage relatif à la réhabilitation et extension de la piscine municipale de Trith Saint Léger

Lecture des décisions directes faite par Valérie LEGRAND, DGS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions directes prises conformément à la délibération du 8 Juin 2020.

Portant acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Le 31 Mars 2023 : Le bien sis rue Ernest Cuvelette à TRITH SAINT LEGER cadastré section AV n°1029 pour une superficie totale de 16 m² fera l'objet d'une proposition d'acquisition au profit de la Ville de TRITH SAINT LEGER, au titre de l'exercice du droit de préemption pour un montant de 2 800 €.

Le 31 Mars 2023 : Les biens sis Chemin des Bourgeois à TRITH SAINT LEGER cadastrés :

- section AV n°1048 pour une superficie totale de 16 m²
- section AV n°1054 pour une superficie totale de 17 m²
- section AV n°1067 pour une superficie totale de 15 m²

- section AV n°1099 pour une superficie totale de 15 m²
- section AV n°1105 pour une superficie totale de 15 m²

003

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

- section AV n°1110 pour une superficie totale de 15 m²
- section AV n°1119 pour une superficie totale de 15 m²
- section AV n°1121 pour une superficie totale de 17 m²
- section AV n°1045 pour une superficie totale de 16 m²

feront l'objet d'une proposition d'acquisition au profit de la Ville de TRITH SAINT LEGER, au titre de l'exercice du droit de préemption pour un montant de 3 300 €/ chacun soit 29 700 €

Les biens sis Chemin des Bourgeois à TRITH SAINT LEGER cadastrés :

- section AV n°1070 pour une superficie totale de 16 m² pour un montant de 1 500 €
- sections AV n°1129 et 1130 pour une superficie totale de 32 m² pour un montant de 6 600 €
- section AV n°1006 pour une superficie totale de 27 m² pour un montant de 6 400 €
sections AV n°1023 et 1024 pour une superficie totale de 32 m² pour un montant de 4 800 €
- sections AV n°1040, 1041 et 1042 pour une superficie totale de 48 m² pour un montant de 4 500 €
- section AV n°1002 pour une superficie totale de 18 m² pour un montant de 1 500 €

Portant attribution de marchés publics en procédures adaptées

Le 03 Avril 2023 : d'attribuer le marché pour les cadeaux de la fête des mères à la société COMMUN ACOR sise 18 rue de Lyon – La Monnerie Montel (63650) pour un prix unitaire de 29.16 € HT SOIT 35 € TTC par trousse de toilette pour une quantité qui ne saurait excéder 1900 articles

Le 13 Avril 2023 : d'attribuer le marché pour le voyage des aînés à la société PLACE VOYAGES à Valenciennes (59300) pour un montant de 92 € TTC par personne. Une réduction de 2 € par personne sera appliquée pour un minimum de 250 personnes. Il y sera ajouté un supplément de 4 € pour le fromage et de 3 € pour le trou normand

Le 06 Mai 2023 : d'attribuer le marché relatif aux travaux de requalification du parking de l'étang – lot n°2 – pour un montant de 181 079.61 € HT soit 217 295.53 € TTC à la société RAMERY à Raismes (59590)

Le 23 Mai 2023 : d'attribuer le marché relatif aux travaux d'éclairage public, de création, de réparation, de maintenance, d'illumination et d'effacement des réseaux dans la commune pour un montant de 1 200 000.00 € HT/an au groupement SATELEC SAS, agence de Trith Saint Léger (59125) et SME groupe LECLERE SA à Somain (59490). Le marché est renouvelable tacitement 3 fois pour une période d'un an chacune sans pouvoir excéder 4 ans au total.

Le 09 Juin 2023 : d'attribuer le premier marché subséquent de l'accord cadre pour la fourniture de vêtements de travail, chaussures de travail et équipements de protection individuelle selon l'allotissement suivant :

Lot 1 : Vêtements de travail

✓ A la société EXPRESS EPI – B&A TEX – 126 rue Georges Ozaneaux – 59530 VILLERS POL. Le montant maximum annuel ne pourra dépasser 20 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois.

Lot 2 : Chaussures de travail

✓ A la société : TRENOIS DECAMPS – 5 rue du centre – Parc de la Pilaterie – 59290
WASQUEHAL

Le montant maximum annuel ne pourra dépasser 20 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois.

004

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Lot 3 : Equipements de protection individuelle

✓ A la société : TRENOIS DECAMPS – 5 rue du centre – Parc de la Pilaterie – 59290
WASQUEHAL

Le montant maximum annuel ne pourra dépasser 10 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois.

Le 19 Juin 2023 : d'attribuer le marché pour l'organisation d'un séjour de vacances découverte de la montagne pour les 6/10 ans et multiglisse pour les 13/15 ans, à :

- ✓ Séjour de découverte de la montagne pour les 6/10 avec la société OCEANE VOYAGES JUNIORS sise 215 rue Pierre Mauroy – Lille (59000), pour un montant de 21 920 € pour 32 enfants et encadrants. Pour chaque personne supplémentaire un montant forfaitaire de 685 € sera facturé.
- ✓ Séjour multiglisse pour les 13/15 ans avec l'Association DECOUVERTE AVENTURE ET VACANCES sise 6 marché aux chevaux – Bergues (59380), pour un montant de 38 025 € pour 32 adolescents et 6 encadrants. Pour chaque personne supplémentaire un montant forfaitaire de 975 € sera facturé.

19 Juin 2023 : d'attribuer le marché pour l'organisation d'un séjour multiglisse pour les 10/13 ans :

- ✓ Séjour multiglisse pour les 10/13 avec l'Association EVASION 78 sise 28 chemin du moulin à vent– Guyancourt (78280), pour un montant de 33 516 € pour 32 enfants et 6 encadrants. Pour chaque personne supplémentaire un montant forfaitaire de 882 € sera facturé

Décision portant modification d'un marché public en procédure adaptée

Le 21 Avril 2023 : Suite à l'ajout de la formule d'actualisation non reprise dans le CCAP, et suite à l'allongement de la durée du chantier (imprévue rue Gourdin : murs de soutènement, présence de sources...) uniquement pour les travaux de la rue Gourdin. Il est impératif de passer un avenant d'un montant de 114 146.93 € HT soit 136 976.32 € TTC, hors actualisation, pour des travaux supplémentaires des rues Gourdin et Jaurès.

Décision portant modification d'un marché en appel d'offres

Le 23 Mai 2023 : de modifier la liste des bâtiments comme suit :

Il est retiré de la liste des bâtiments : l'ancienne piscine (1048 m²) et l'ancien logement du concierge (202 m²). Ces deux bâtiments ont été démolis.

Ces deux bâtiments étaient intégrés dans le rapport Galtier sous la dénomination « stade de tennis- complexe sportif ».

Le complexe sportif comprend désormais : la salle de tennis, le tennis couvert, la salle des Sports Hugué, la salle de Judo et les vestiaires.

La surface totale des bâtiments est de 46 036 m².

Décision portant déclaration sans suite d'un marché public

14 Juin 2023 : de déclarer sans suite le marché du séjour d'été pour les 6/12 ans aux motifs que les offres réceptionnées ne répondent pas aux exigences du cahier des charges quant à l'hébergement souhaité pour le séjour.

005

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Portant avenant au Contrat

Le 22 Mai 2023 : de signer l'avenant modifiant le montant du contrat de maintenance d'entretien de l'ascenseur du Groupe Scolaire Gustave Eiffel avec la société TK ELEVATORS France sise 6A, rue des Châteaux – Marcq en Baroeul (59700), comme suit :

Ancien prix annuel HT : 1 454.26 €

Prix annuel à jour HT : 1 625.86 €

Prix annuel TTC : 1 951.04 €

Toutes les dispositions du contrat initial restent inchangées.

Portant signatures de conventions

Le 31 Mars 2023 : d'approuver la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats sauvages pour l'année 2023. Elle met à la charge de la Fondation les frais vétérinaires pour la stérilisation et l'identification des chats à hauteur de 50% des frais engagés. La commune avance les frais à hauteur de 900 € et sera remboursée du trop perçu sur demande écrite avant la fin de l'année civile

Le 31 Mars 2023 : d'approuver la convention avec l'Arche des 4 pattes trithoises pour la capture et le suivi sanitaire des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune pour l'année 2023. Les modalités financières de cette convention s'appuient sur celle conclue avec la Fondation 30 millions d'amis.

Le 03 Avril 2023 : d'approuver la convention avec la société d'Assistance Fourrière Animalière aux communes (AFAC) sise à Marly, pour une durée de 3 ans. Cette convention a pour but la capture, le transport, l'accueil des chats et des chiens errants et/ou en état de divagation et/ou dangereux. La participation de la commune est calculée au prix unitaire de 0,846 € HT par habitant

Portant signatures de contrats

Le 21 Avril 2023 : d'approuver le contrat de services pour la mise en place de la sauvegarde informatique avec la société RICOH sise à Rungis, pour un montant trimestriel de 1 002 € HT soit 1 202,40 € TTC, et un forfait service de 45 € HT soit 54 € TTC pour une durée totale de 63 mois.

Le 23 Mai 2023 : d'approuver le contrat boîte postale FLEXIGO Annuel avec la société La Poste sise à Paris, pour un montant trimestriel de 99 € HT soit 118,80 € TTC pour une durée totale 12 mois.

Le 22 Juin 2023 : d'approuver le contrat de location avec la société FRAIKIN ASSETS à Colombes pour un montant mensuel de 1980 € HT pour une durée de 2 mois avec un forfait de 1 500 kms et un coût forfaitaire de 0.250 € HT ;

Portant prises en charge de formations

Le 7 Avril 2023 : la participation au stage de base pour l'obtention du BAFA, pour la session du 21 au 28 mai 2023 et du 2 au 9 juillet 2023, en externat, sera prise en charge par la ville de Trith-Saint-Léger pour la somme de **310.00 € par candidat par l'organisme** de formation STAJ - 36 rue de Mons – 59300 VALENCIENNES, pour la liste suivante :

Du 21 au 28 mai :

- **GLINEUR Agnès** – 1 rue du Chêne – 59125 Trith Saint Léger

2 au 9 juillet :

- **CHARLIER Manon** – 12 rue du Chêne – 59125 Trith Saint Léger

006

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2023

Le 7 Avril 2023 : la participation au stage de base pour l'obtention du BAFA, pour la session du 15 au 22 avril 2023 et du 23 au 30 avril 2023, en externat, sera prise en charge par la ville de Trith-Saint-Léger pour la somme de **310.00 € par candidat par l'organisme** de formation STAJ - 36 rue de Mons – 59300 VALENCIENNES, pour la liste suivante :

Du 15 au 22 avril :

- **GHERMAL Mehdi** – 7 rue Bessemer – 59125 Trith Saint Léger

- **GUILBAUT Lalie** – 32 rue de l'Humanité – 59125 Trith Saint Léger

23 au 30 avril :

- **LAGACHE Hélène** – 6 rue Gustave Delory – 59125 Trith Saint Léger
- **BREUVART Tom** – 102 rue Jean Jaurès – 59125 Trith Saint Léger

Le 19 Avril 2023 : la participation au stage de base pour l'obtention du BAFA, pour la session du 13 au 20 mai 2023, en externat, sera prise en charge par la ville de Trith-Saint-Léger pour la somme de **310.00 € par candidat par l'organisme** de formation STAJ - 36 rue de Mons – 59300 VALENCIENNES, pour la liste suivante :

- **BRASSENS Floriane** – 7 rue Ampère – 59125 Trith Saint Léger
- **VANESSE Victor** – 2 rue Edmond Joubert – 59125 Trith Saint Léger

Le 10 Juin 2023 : la participation au stage de perfectionnement pour l'obtention du BAFA, pour la session du 19 au 24 juin 2023, en externat, sera prise en charge par la ville de Trith-Saint-Léger pour la somme de **290.00 € par candidat par l'organisme** de formation STAJ - 36 rue de Mons – 59300 VALENCIENNES, pour la liste suivante :

- **SZPES Mattéo** – 95 rue Victor Hugo – Appt n°4 – 59125 Trith Saint Léger
- **L'OISEAU Clémence** – 95 rue Victor Hugo – 59125 Trith Saint Léger

Le 7 Avril 2023 : la participation au stage de formation de secours (PSC1 – recyclage), pour la demi-journée du 8 avril 2023, sera prise en charge par la ville de Trith-Saint-Léger pour la somme totale de **450.00 € par l'association** SC Formation Prévention Secours - 17 rue Jules Delsart – 59300 VALENCIENNES, pour la liste suivante :

- **BENALI Bilal** – 8 rue des Ormes – 59125 Trith Saint Léger
- **CARION Laura** – 46 rue des Ormes – 59125 Trith Saint Léger
- **DEBEVE Léo** – 2 Clos Matisse – 59125 Trith Saint Léger
- **LAGACHE Auzéline** – 95 rue Victor Hugo – Appt 1 – 59125 Trith Saint Léger
- **SAUVET-ROSIAUX Elisa** – 293 avenue Dampierre – 59300 Valenciennes

Portant création du tarif d'occupation du domaine public

Le 26 Avril 2023 : de fixer la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

- Distributeur de produits de toute nature : 10€/m²/mois

Portant attributions de contrats

Le 12 Avril 2023 : un contrat d'entretien des bacs à graisses DV19087 avec la société RECYNOV Services sise à 6 Z.A. Commerciales à Trith Saint Léger est approuvé pour un montant de 1 030 € HT annuel auquel s'ajoutera le traitement des graisses à 90 € la tonne. Ce contrat est passé pour une durée d'un an à compter de la notification et sera reconduit tacitement d'année en année avec un maximum de 3 ans, soit au total 4 ans.

Le 17 Avril 2023 : le contrat de prestations de services – prestations d'analyses et d'assistance technique v1.2, ayant pour objet la mise en œuvre de contrôles microbiologiques dans les locaux de la cuisine centrale -Z.A. « Les Poutrelles » est passé avec la société MERIEUX NUTRISCIENCES – 12 rue Fleming Z.A. des minimes – La Rochelle cedex (17071), pour un
007

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2023

montant de 2 511,75 HT annuel, pour une durée d'un an à compter de la notification. Ce contrat sera tacitement reconduit d'année en année avec un maximum de 3 ans, soit 4 ans au total.

Le 22 Avril 2023 : un contrat avec la SARL SNT Performance à Saint Amand les Eaux, pour les mois d'avril, mai et juin 2023 pour un montant total de 16 297,50 € HT/mois soit 19 557 € TTC représentant 5 432,50 € HT/mois soit 6 519 € TTC/mois

Le 22 Mai 2023 : un contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux n° DV19137 avec la société CDS « La Clé des Sols » sise Parc d'Activités de l'Aérodrome Est à Prouvy (59121) est approuvé pour un montant de 10 187 € HT annuel. Ce contrat est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification et sera reconduit d'année en année avec un maximum de 2 ans, soit 3 ans au total.

Le 23 Mai 2023 : un contrat de maintenance des hottes salle Jacques Prévert, Groupe Scolaire Gustave Eiffel, Château Alnot, salle des Fêtes du Centre et du plafond filtrant de la Cuisine Centrale avec la société AEROLIA NORD, sise à Lille (59000) est approuvé pour une durée d'un an, pour un montant de 1 800 € HT annuel. Ce contrat sera tacitement reconduit d'année en année avec un maximum de 3 ans, soit 4 ans au total.

Le 2 Juin 2023 : un contrat portant mission de vérification périodique des installations – thermiques en E.R.P. – moyens de secours, alarmes et protection incendie – appareils de cuisson en E.R.P. – équipements sportifs – S.S.I. pour différents bâtiments communaux à Trith Saint Léger avec l'agence SOCOTEC à Lesquin est approuvé pour un montant total de 4 480 € HT

Demandes de précisions : :

Nathalie Szabadi : Par rapport aux chats et aux chiens et à l'action qui est menée pour la stérilisation des chats, la commune approuve une convention avec la fondation 30 millions d'amis. Elle agit aussi avec l'association l'Arche des 4 pattes et en même temps, il y a une convention qui est signée avec la SPA ; Je voudrais comprendre l'action qui était menée, la cohérence parce que à la fois on piège les chats et on les stérilise et d'un autre côté on les ramasse et on les met à la SPA ?

Philippe Poteau : la SPA c'est obligatoire, on est obligé d'adhérer pour les chiens errants etc,.. Et la commune ne prend alors en charge qu'une partie

Nathalie Szabadi : c'est l'association qui met les autres 50%. Parce que là on comprend que c'est la commune qui avance les frais à hauteur de 900 € et sera remboursée Donc c'est la commune, ce n'est pas l'association et les mêmes règles s'appliquent pour l'association l'Arche des 4 pattes, donc je ne comprends pas bien. Est-ce que tu peux expliquer le montage

Philippe Poteau : l'association 30 millions d'amis paie la moitié de la stérilisation

Christophe Vanhersecker : Ce n'est pas la ville qui avance à hauteur de 900 € maximum sur 1 an les 50 % à l'association 30 millions d'amis ? à la lecture c'est comme cela

Nathalie Szabadi : Là c'est la commune qui intervient

Christophe Vanhersecker : Ce n'est qu'une avance de fonds

Philippe Poteau : On en avait parlé

008

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : Non pas des conventions, moi je me souviens qu'on avait discuté d'une subvention exceptionnelle de 3000 € versée à l'association mais rien d'autre. On ne le remet pas en question, mais on veut comprendre

Christophe Vanhersecker : on va au contrôle financier

Alain Lambert : Philippe, tu dis que l'association travaille très bien, mais moi j'ai du mal à voir la zone de chacune de ces associations, elles sont complémentaires ou quoi, je ne comprends pas bien, c'est quoi l'intérêt d'avoir ces 2 associations

Christophe Vanhersecker : le cofinancement

Philippe Poteau : on a adhéré à 30 millions d'amis et on est aussi obligé d'adhérer à la SPA, si on a des chats errants, un chat écrasé etc..

Nathalie Szabadi : oui cela est obligatoire

Christophe Vanhersecker : avant c'était un employé municipal qui ramassait les animaux écrasés ou errants

Valérie Legrand : Par l'adhésion à 30 millions d'amis, la commune fait l'avance effectivement de 900 €, ce qui permet d'avoir une remise sur la stérilisation de 50 %, voilà pourquoi la commune met 900 € mais si toutefois le nombre de chats stérilisés était inférieur à la somme déjà avancée elle serait remboursée

Nathalie Szabadi : ça c'est pour la commune, mais pourquoi décider que l'arche des 4 pattes va bénéficier des mêmes conditions que l'association les 30 millions d'amis

Valérie Legrand : La commune verse la moitié à 30 millions d'amis, c'est une obligation, elle doit adhérer à l'association 30 millions d'amis et aussi à la SPA. C'est une double obligation par rapport aux chats ou chiens ou autres bêtes que l'on peut ramasser mortes mais l'adhésion à la SPA est aussi imposée par 30 millions d'amis ; Donc la commune met 900 € et l'association (30 millions d'amis) met aussi la part qui lui revient pour 50 % pour la stérilisation. Ce mécanisme permet d'obtenir une remise de 50% sur la stérilisation du chat. Une stérilisation coûte 90 € donc la mairie met 45 € et l'association 45 € également

Nathalie Szabadi : donc la commune elle avance l'argent

Valérie Legrand : oui, elle finance et elle avance

Coupure de micro

En réponse à la décision directe du 23 Avril 2023 relative aux travaux rue Gourdin :

Valérie Legrand : en travaux le seuil est beaucoup plus élevé qu'en prestations de service, le seuil Avril est à 5 M 382 HT alors qu'en prestations de service on est à 215 000 HT, tout dépend du type de marché que l'on passe

Coupure de micro

Kamel SERIR : Il s'agit du dossier des rue Jean Jaurès et rue André Gourdin. Il a été lancé pour sa globalité pour pouvoir entreprendre cette partie de travaux. Sur la partie de la rue Gourdin pour les murs de soutènement, il s'est avéré qu'on a refait des sondages : présenté en commission des travaux. Il n'y avait pas de fondation sous ce mur, il n'y avait que 27 cm de profondeur sans ferrailage et de réel béton. On se demandait même comment cela a pu tenir à plus de 4 m de

009

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

reprise des terres. La Ville a alors engagé une reconnaissance de la partie des sols concernés. Pour la rue Jean Jaurès, la ville a essayé de trouver des solutions techniques, différentes solutions qui ont été exposées en commission des travaux : Un système en voile béton a été adopté pour essayer de stabiliser. La nature des sols à Trith n'est pas le plat pays, nous sommes dans des zones difficiles. Plusieurs méthodes ont été étudiées, les pieux ? mais ça ne passait pas, le micro-pieu ? là non plus c'était trop dangereux. Donc nous avons trouvé un système qui s'appelle SIMPLY. : un système particulier qui prend le pas, on s'est enfoncé de 25 cm, on a quelque chose qui n'est pas homogène. Donc tout cela entraîne le décalage dans le temps, l'augmentation des prix, dans ce dossier. Il n'était pas prévu d'actualisation que l'on se doit maintenant d'appliquer. Le détail sera expliqué en commission des travaux par la maîtrise d'œuvre

Christophe Vanhersecker : Dans la décision du 26 Avril relative à la redevance d'occupation du domaine public : tout le monde semble ravi mais cette solution va-t-elle perdurer dans le temps ? Nous préférons une humanisation des commerçants locaux. Des cellules commerciales sont-elles prévues dans les projets de construction et 2^{ème} question : l'électricité est-elle comprise dans les 10 €/mois et par m² ?

Alexa DUSOL : oui l'électricité est comprise, c'est pour cela que l'on met 10 €/m². Pour les prochains projets il faut voir. Il faut savoir qu'il y a quand même un distributeur de pains. Pour remplir ce distributeur 2 fois par jour, il y a du personnel. La boulangerie a créé de l'emploi mais il faut aussi que cela leur rapporte.

Christophe Vanhersecker : ma question porte aussi sur l'humanisation, donc l'échange qu'il y a entre les marchands et les clients donc là on n'y est pas. C'était la question par pensée commerciale et l'humanisation

Christophe Vanhersecker : En ce qui concerne la décision directe du 22 mai : entretien et maintenance des aires de jeux

La DV19137 c'est sans doute pour éviter un tel accident, un tel contrat existait-il auparavant ?

Kamel SERIR : oui un tel contrat existait, c'est un renouvellement pour que l'on puisse passer et remettre en état tout ce qui est partie « sécurité ». Des visites sont organisées etc, donc des cahiers des charges sont élaborés. Nous faisons des visites tous les 2 mois et une fois par an nous faisons un contrôle global des installations (boulons etc...)

Christophe Vanhersecker : *Le 2 Juin 2023* : un contrat portant mission de vérification périodique des installations – thermiques en E.R.P.

Cette décision ne fait pas l'objet d'un appel d'offres, il me semble qu'une jeune entreprise est capable de faire les vérifications techniques en matière de SSI. Il me semble qu'il y a une jeune entreprise trithoise qui offre ces mêmes services. Pourrait-on à l'avenir la consulter pour un devis comparatif ?

Kamel SERIR : Il faut absolument que cet organisme ait la capacité au niveau de ses assurances; la technicité au niveau des systèmes. Il y a une classification au niveau des systèmes de sécurité, au niveau des dispositifs ; Il y a un niveau de qualifications et de risques qu'il faut avoir et qu'il faut toujours prendre en considération parce que la personne qui va faire l'entretien doit le faire conformément à réglementation. Dans ces cas, sa responsabilité est engagée.

Alain Lambert : une dernière question, concernant l'achat des garages au Poirier et on en a déjà parlé au conseil municipal, je vois que vous continuez à acheter pour un projet que vous dites qui n'est pas encore retenu mais aujourd'hui qu'est ce que vous pouvez nous dire ? combien vous avez acheté de garages aux propriétaires ?

Kamel Serir : 47 sur 149

M. le Maire : dans la globalité Chemin des Bourgeois et derrière le Théâtre
010

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Alain Lambert et Mr le Maire: propos inaudible

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour :

Approbation du Compte rendu de la réunion du 6 avril dernier

Voté à la majorité absolue et 4 abstentions

Approbation du Procès-Verbal du 9 Juin

Unanimité

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Motion : VALDUNES

[Madame BRUGGEMAN donne lecture de la motion](#)

La mobilisation de la ville de Trith Saint Léger aux côtés des salariés de Valdunes reste entière.

Le Conseil Municipal de Trith-Saint-Léger continue d'exiger avec force le maintien du potentiel industriel des usines de Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke.

C'est bien grâce à la mobilisation de tous que Monsieur le Ministre de l'Industrie a fait le déplacement jusque l'usine trithoise. Il a confirmé avoir conclu un accord avec l'actionnaire chinois pour assurer la poursuite de l'activité de Valdunes jusqu'à la fin de l'année 2023.

Ce n'est pas suffisant.

Au-delà de l'intérêt local, il y a tout l'enjeu national de notre souveraineté industrielle. A l'heure de l'engagement de la France dans un grand plan de réindustrialisation verte, comment ne pas prendre en compte ces mêmes outils de production qui nous offrent de fabriquer et d'entretenir tous les essieux et roues de ce qui roule sur des rails ?

Notre territoire a besoin de cette activité économique et les salariés ont besoin de leur emploi.

Le 12 juin dernier, Dominique Savary, Maire, et une délégation d'élus, une délégation syndicale et de salariés, ont été reçus à Matignon par le conseiller de Madame le Premier Ministre et de Monsieur le Président de la République. Au cours de cette entrevue, la délégation a rappelé les discours de Monsieur le Président de la République sur la réindustrialisation de notre pays et la transition écologique. Elle a également soutenu les propositions syndicales qui visent à créer les conditions nécessaires au maintien de l'activité des deux sites par la création d'un consortium industriel capable de fabriquer et d'entretenir des trains ainsi qu'un déblocage rapide des commandes de la part des partenaires historiques.

Le Conseil Municipal continuera d'être aux côtés de tous les salariés et de leurs familles pour exiger le maintien des 346 emplois des deux sites Valdunes.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Approuve à l'unanimité de continuer à exiger avec force le maintien industriel des usines de Trith Saint Léger et Leffrinckoucke.

Christophe Vanhersecker : Vous avez entendu notre demande qui était que de justes propos soient tenus et que chacun reste à sa juste place dans ce qu'il a pu mettre en place à hauteur de ses moyens

M. le Maire : merci

Nathalie Szabadi : M. le Maire vous êtes allés à Matignon, j'ai pu lire dans la presse que vous avez trouvé l'entretien constructif mais il n'y avait pas plus de détails. Alors pouvez-vous nous en dire plus.

M. le Maire : alors s'ils maintiennent l'engagement, il y aura un prochain rendez-vous en septembre pour voir l'avancée de leur réflexion.

012

Nathalie Szabadi : Non mais alors en quoi a-t-il été constructif à vos yeux ?

M. le Maire : Ils étaient à l'écoute, chaque parti a pu s'exprimer, c'était très intéressant. Les membres des syndicats étaient présents ; ils connaissent très bien la situation et ils ont pu s'exprimer, ont été écoutés et entendus.

Nathalie Szabadi : dans la presse ce n'était pas ce qui était relaté.

M. le Maire : oui mais la presse n'était pas avec nous.

Nathalie Szabadi : non mais les syndicats se sont exprimés auprès des journalistes.

M. le Maire : Je pense qu'il y a toujours une inquiétude parce que tant que l'on n'a pas de solutions viables, il y a toujours des d'interrogations.
Je les comprends c'est normal, des promesses on en entend tellement !

Nathalie Szabadi : ils étaient moins optimistes que vous les syndicats

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Demande de rétrocession d'une concession funéraire et remboursement des sommes versées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, le 10 Octobre 2016, il a été concédé dans le Cimetière Communal à Madame DUWEZ Marie-France, domiciliée à Aulnoy lez Valenciennes – Entrée 5 – Appt.12 – Bâtiment C, rue Georges Couthon, une concession pour 50 ans pour une case d'une urne – numéro de concession Pyramide B Case B1c – N° d'ordre 2026.

Le montant total de la concession s'élevait à **857 €** et se répartissait comme ci-dessous :

- 796 €, prix de la case
- 24 €, part de la Commune
- 12 €, part du CCAS
- 25 €, frais de timbre

Madame DUWEZ Marie-France demande à l'assemblée, par courrier en date du 25 mai 2023, le rachat par la ville de ladite concession.

La concession de ses parents sur Trith-Saint-Léger étant collective, les enfants sont autorisés à y être inhumés. Il n'y avait donc pas lieu de procéder à l'acquisition d'une nouvelle concession pour Madame DUWEZ Marie-France.

Elle sollicite donc **l'annulation du titre de concession et le remboursement des sommes déjà versées.**

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rembourser à Madame DUWEZ Marie-France la somme au prorata selon le temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession, sachant que la part versée au CCAS et les frais de timbre ne sont jamais remboursés et de l'autoriser à signer les pièces correspondantes. (cf le site officiel de l'administration française, service-public.fr)

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Approuve à l'unanimité le remboursement de la concession Pyramide B Case B1c, appartenant à Madame DUWEZ Marie-France, et **autorise** Monsieur le Maire à annuler le titre de ladite concession.

014

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Comité Amiante Prévenir Et Réparer (C.A.P.E.R.) de Thiant

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal

M. le Maire : J'ai décidé de la retirer car elle n'est pas passée en commission des finances. Je souhaite d'abord en débattre en commission avant de vous la présenter en conseil municipal

Malika Yahiaoui : la subvention de l'association CAPER ?

Christophe Vanhersecker : vous souhaitez la passer en commission des finances avant ?

M. le Maire : oui, je préfère

Christophe Vanhersecker : c'est une subvention exceptionnelle, c'est cela ?

M. le Maire : oui, ils ont déjà eu une subvention en février, celle-ci concerne une démarche bien particulière qui sera présentée et proposée

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Contrats d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage ;

Vu la loi n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'avis donné par le Comité Social Territorial, en sa séance du 29 Juin 2023 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité d'avoir recours aux contrats d'apprentissage et de conclure, à compter du 01/09/2023, des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
SERVICE JEUNESSE PETITE ENFANCE	3	C.A.P* A.E.P.E.	12 MOIS

**Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance.*

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;

Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Marie-Claire Bruggeman :

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal doit décider d'avoir recours aux contrats d'apprentissage et de conclure ces contrats à compter du 01/09/2023. Ils sont au nombre de 3 pour une durée de 12 mois affectés au service jeunesse petite enfance. Ils prépareront un AEPE (*Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance - ex CAP petite enfance*)

016

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Christophe Vanhersecker : au service administratif ?

Marie Claire Bruggeman : non au service Jeunesse/Affaires scolaires et plus exactement dans les écoles maternelles.

Malika Yahiaoui : donc il y a une jeune fille qui pourra être à l'école Gustave Eiffel. Elle sera tutorée par une employée qui a l'expérience de la fonction d'ATSEM. Elle sera dans une classe. Les 2 autres vont être affectées sur le périscolaire, les ACM, les mercredis après-midi et aux vacances scolaires. Nous sommes dans la démarche de professionnaliser le personnel. Ce sont des jeunes filles qui ont la motivation, la volonté donc on les accompagne. Et bien sûr ce sont des personnes que l'on connaît déjà.

Alain Lambert : Et c'est la première fois que l'on part sur ce genre de contrat d'apprentissage ?

M. le Maire : non c'est déjà le 3^{ème} ou 4^{ème} que l'on prend

Anne Marie Delcroix : on en a eu 1 en cuisine, 1 en espaces verts et en CAP petite enfance

Malika Yahiaoui : Il y a un besoin, suite aux départs en retraite de nos ATSEM. Donc pour le remplacement, elles se forment.

Alain Lambert : donc si ça va on les embauche ?

M. le Maire : On voit après, je précise cela parce que je dis toujours à mes services attention, on affirme dans un premier temps qu'il y a une embauche à la suite, c'est la logique des choses, mais on peut avoir des surprises aussi

Malika Yahiaoui : donc on me souffle que cela fait à peu près 5 ans que les collectivités territoriales peuvent mettre en place des contrats d'apprentissage, c'est une bonne chose pour nous et pour ces jeunes filles

Voté à l'unanimité

017

2023/042

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour enseigner le violon, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité de créer à compter du **08/07/2023** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique territorial relevant de la catégorie hiérarchique *B*, à temps non complet, pour enseigner le violon, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat allant du **08/07/2023** au **31/08/2023** inclus.

L'agent recruté devra posséder les diplômes et une expérience avérée en formation musicale pour enseigner l'activité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'**indice brut 389, indice majoré 356** du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Bruna Danna :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour enseigner le violon, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures ;

Le Conseil Municipal doit décider la création à compter du **08/07/2023** jusqu'au **31/08/2023** inclus d'un emploi non permanent, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique territorial relevant de la catégorie hiérarchique *B*, pour enseigner le violon, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'**indice brut 389, indice majoré 356** du grade de recrutement.

018

2023/043

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour enseigner le violon et la musique de chambre, pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité de créer à compter du **01/09/2023** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique territorial relevant de la catégorie hiérarchique *B*, à temps non complet, pour enseigner le violon et la musique de chambre, pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat du **01/09/2023** au **06/07/2024** inclus.

L'agent devra posséder les diplômes et une expérience avérée en formation musicale pour enseigner l'activité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'**indice brut 389, indice majoré 356** du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Bruna Danna :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour enseigner le violon et la musique de chambre, pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures ;

Le Conseil Municipal doit décider la création à compter du **01/09/2023 jusqu'au 6 Juillet 2024 inclus** d'un emploi non permanent, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique territorial relevant de la catégorie hiérarchique *B*, à temps non complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'**indice brut 389, indice majoré 356** du grade de recrutement.

Alain Lambert : le problème c'est que l'on anticipe les inscriptions ?

Bruna Danna : Ce n'est pas que l'on anticipe les inscriptions. Les inscriptions sont déjà faites et effectivement, il y a un accroissement de la demande au niveau des jeunes pour le violon. Il faut pallier cette demande et le professeur actuel de violon souhaite mettre en place de la musique de chambre, donc là justement il est entrain de les former au fait de jouer ensemble et proposera cet ensemble dès la rentrée prochaine

Alain Lambert : et cela à partir de septembre

019

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Bruna Danna : oui

Voté à l'unanimité

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023

Modification de la liste des emplois communaux – Filière sportive

Mr Lagache expose à l'Assemblée le besoin de créer, pour la bonne marche des services municipaux, à compter du 01/08/2023 :

- 1 poste d'éducateur des A.P.S principal de 1^{ère} classe

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité de créer le poste cité ci-dessus, et,

Modifie la liste des emplois communaux – filière sportive, comme suit :

Emplois non permanents

- 6 Educateurs des A.P.S.

Emplois permanents

- 5 Educateurs des A.P.S. principaux de 1^{ère} classe,

- 6 Educateurs des A.P.S. principaux de 2^{ème} classe,
- 7 Educateurs des A.P.S.

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

021

2023/045

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

**Rémunération des membres du jury d'examens de fin d'année de l'école de musique –
année 2023**

Bruna Danna : Je vous explique comment cela se passe au niveau du Jury pour l'école de musique. En fait, il y a les professeurs qui sont là lors des examens mais on demande à un jury de l'extérieur de venir justement lors de ces examens. C'est pour cela que l'on passe cette délibération

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de rémunérer les vacations effectuées par les membres du jury d'examens de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique, pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (Mme YAHIAOUI, sortie de séance ne prend pas part au vote) de fixer le montant forfaitaire des vacations effectuées par les membres du jury d'examens de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique à **34.80 euros**,

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Bruna Danna : Les professeurs de l'école de musique ont leur rémunération, mais chaque professeur amène son propre jury pour ces examens. C'est bien aussi d'avoir un avis de l'extérieur pour juger

Christophe Vanhersecker : c'est un rendu solennel, ils le font souvent par amitié, c'est très souvent eux-mêmes des professionnels, des enseignants ou bien des artistes musiciens qui le font. Je trouve que la rémunération de 34,80 € est « flémarde » dans la mesure où parfois cela dure 2 ou 3 heures, les guitaristes sont très nombreux, les batteurs également. Est-ce que l'on a un point de comparaison peut-être par rapport aux autres écoles ?

Bruna Danna : En fait c'est au bon vouloir, il n'y a pas de seuil, il n'y a pas de forfait, c'est la commune qui décide

Christophe Vanhersecker : A une époque, c'étaient des élèves de l'école de Trith qui avaient une étoile d'or, par exemple, qui pouvaient être membre du jury

Bruna Danna : exactement ça peut être des élèves du conservatoire qui ont un niveau supérieur à un élève qui va passer mais en même temps ça valorise le travail qui est fait par les élèves. C'est un travail qui est fait sur une année donc c'est aussi important de savoir qu'ils sont évalués par des personnes qui sont extérieures.

Christophe Vanhersecker : oui ça permet aussi de témoigner du parcours effectué dans les communes aussi mais sur l'épreuve même de l'examen. Je sais que lors de ces examens que ce soit guitare, batterie, violon, piano cela peut prendre 2 ou 3 heures

Bruna Danna : exactement voire parfois même un peu plus

Alain Lambert : mais ce chiffre 34,80 € il vient d'où ? 1945 ou plus, je ne sais

Bruna Danna : oui c'est cela, il a dû être calculé

Alain Lambert : c'est un chiffre par habitude

022

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Christophe Vanhersecker : est-ce que l'on ne pourrait pas envisager sa réévaluation ?

M. le Maire : non mais il n'y a pas vraiment de seuil, pas de règle

Christophe Vanhersecker : en tout cas vous avez entendu nos arguments

M. le Maire : oui, allez on passe au vote

Christophe Vanhersecker : qu'est ce que vous allez proposer M. le Maire ?

M. le Maire, rien pour le moment on en reparlera

Voté à l'unanimité

023

2023/046

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Service Civique

EXPOSE :

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement du service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est donc avant tout une étape de la vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré selon la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat de 489.59 euros nets au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier par la collectivité de 111.35 euros (transports et repas).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment, à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un « meilleur vivre ensemble ».

Pour s'inscrire dans cette démarche, la collectivité doit :

- ✓ Formuler une demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique sur le site : « <https://www.service-civique.gouv.fr> »
- ✓ Formaliser les missions attendues,
- ✓ Autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- ✓ De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,
- ✓ De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Le Conseil Municipal

024

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12, L2121-29,

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, en date d 30 Juin 2023,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire,**

Délibère et décide à l'unanimité (Mme DANNA sortie de séance ne prend pas part au vote) :

ARTICLE 1 : décide de recourir au dispositif du service civique.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au recrutement de volontaires au sein des différents services de la collectivité en fonction des missions repérées, des capacités d'accueil et de tutorat.

ARTICLE 3 : les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ARTICLE 4 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'engagement des volontaires.

Marie Claire Bruggeman : Nous avons prévu 3 emplois civiques qui s'inscriront dans la démarche « Zéro déchet » afin de sensibiliser à la réduction et au tri des déchets et au geste de protection de notre planète. Il y aura donc 3 missions dans 3 lieux différents : Les écoles, les associations trithoises et l'épicerie sociale

Nathalie Szabadi : L'épicerie sociale ouvrira quand alors ?

Christophe Vanhersecker : Si j'ai bien entendu c'est dans le cadre d'un service national donc c'est bien une indemnité qu'ils vont percevoir. Ils vont donc rendre service à la collectivité et j'aimerais que l'on porte attention au fléchage des postes proposés dit dans l'intérêt de la nation et à la formulation d'au moins 24H. Il me semble que c'est assez maladroit dans l'écriture, n'oublions pas que le smic brut est à 1709 €/mois donc pour 35 H soit 1 171 € pour 24 H donc c'est bien de la main d'œuvre sous payée avec 600 € d'indemnités et non pas de salaire donc veillons au poste, De plus la fiche de poste mission 2 indique une aide aux associations qui bien souvent fonctionnent les weeks ends, mais tu as précisé que c'était plus pour les associations sportives. La fiche de poste mission 3, le poste est complexe et me semble complexe. Ne conviendrait-il pas mieux à un étudiant alternant en master économie sociale et solidaire dispensé par exemple à l'université de Valenciennes et un contrat signé en soutien.

Marie Claire Bruggeman : Pour le service civique, l'indemnité est fixée et je ne pense pas que l'on peut aller au-delà. C'est basé par rapport au SMIG, ce n'est pas un salaire mais bien une indemnité et on ne peut pas aller au-dessus.

025

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : C'est un choix politique, parce qu'il apparait qu'effectivement ces missions de service civique restent des missions qui demandent aux jeunes un travail, et il faut bien dire que ce travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Donc est-ce que l'on encourage cela ou est-ce que l'on ne prendrait pas plutôt un contrat d'apprentissage : Ils seront mieux rémunérés.

Marie Claire Bruggeman : Cela n'a pas été évoqué en commission. Il faut savoir que les jeunes ne sont pas lâchés dans la nature ou sur le terrain, ils vont avoir un tuteur qui va les accompagner, les former. Et justement c'est ce que je disais en commission, si on voit qu'ils sont un peu plus fragiles dans certains domaines pourquoi pas justement les aider par le biais de la formation. Ils sont plutôt recrutés sur une appétence. On peut ne pas avoir de diplôme et avoir une appétence pour l'environnement et le zéro déchet

Nathalie Szabadi : Donc là vous n'avez pas encore engagé ?

Marie Claire Bruggeman : Non pas du tout, nous sommes juste dans la demande d'agrément. Il y a beaucoup de parties à remplir dont justement ces fiches et ça peut être accepté comme refusé. On peut avoir des points à modifier. Donc pour l'instant on n'a pas recruté les candidats ni les tuteurs, nous sommes aux prémices de la mise en place du service civique

Nathalie Szabadi : C'est souvent des jeunes qui ne savent pas quoi faire après le bac et ils vont sur le terrain justement s'essayer à un domaine particulier et découvrir afin de pouvoir aboutir à une formation. Pour le monde associatif, je trouve cela très bien car elles ont moins de moyens. Du coup les services civiques c'est une aubaine mais pour une municipalité moi je ne suis pas pour d'autant plus qu'à l'université on a une filière économie et sociale et solidaire.

M. le Maire : Tu dis Nathalie que pour une association c'est ok, mais c'est toujours des jeunes qui sont sous payés

Nathalie Szabadi : oui c'est vrai, mais l'association elle a moins de moyens donc le jeune peut faire le choix de donner de son temps, c'est une part de bénévolat parce qu'il va travailler mais il ne sera pas rémunéré à la hauteur pendant 8, 9 mois ou 1 année

M. le Maire : moi j'ai un doute sur la rémunération.

Marie Claire Bruggeman : les montants sont fixés. De toute façon, ce n'est pas encore passé, on va travailler dessus et toi également ne t'inquiète pas, mais il faut attendre l'agrément

Alain Lambert : justement, tu penses l'avoir quand ?

Marie Claire Bruggeman : là on va le déposer demain et il faut environ 3 mois, donc on espère avoir une réponse en septembre

Voté à l'unanimité

026

2023/047

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Dépôt des Objets Gallo Romains au musée de Denain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement des objets Gallo-romains appartenant à la ville sont exposés, sans protection particulière, (dans des vitrines) en mairie annexe.

Après avis de la commission des Fêtes et Cérémonies et Affaires culturelles du 11 mai 2023, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'effectuer un dépôt de ces objets au musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain (sous forme de prêt d'une durée de 10 ans)

- ✓ De signer une convention de prêt qui répertoriera les objets identifiés

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer ladite convention

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré**

Approuve à l'unanimité (Mme DANNA sortie de séance ne prend pas part au vote) le dépôt de ces objets au musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain et de signer la convention de prêt, pour une durée de 10 ans.

Nathalie Szabadi : Donc ils ne sont pas exposés ? Ils sont entreposés ?

Christophe Vanhersecker : Ils étaient entreposés en mairie annexe depuis plusieurs années et même ils ont été sauvés

Philippe Poteau : Ils ont même été exposés dans le hall de la mairie, dans le temps

Alain Lambert : Dans le temps, il y a 25 ans, je m'en souviens j'étais gamin

Philippe Poteau : Justement, il faut tout dire

Christophe Vanhersecker : Ils ont été entreposés à l'arrière, on les a découverts lorsque l'on s'y est rendus, on les a peut-être sauvés puisque l'on a pris l'initiative de contacter la CAPH ainsi que les services municipaux pour savoir ce que l'on pouvait en faire

Nathalie Szabadi : On aurait souhaité que vous nous disiez aussi puisqu'il faut travailler en toute confiance, en toute sincérité que c'est donc sur notre proposition que ces objets ont été proposés pour un don au musée de Denain

Philippe Poteau : oui, je ne le conteste pas

Alain Lambert : C'est bien

Christophe Vanhersecker : On leur a peut-être sauvé la vie, ils auraient pu finir dans le désherbage ou autre

Voté à l'unanimité

027

2023/048

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Cession d'une parcelle cadastrée AH n°701 partie à Trith Saint Léger

Le Maire de **TRITH SAINT LÉGER** fait part aux membres de l'Assemblée du projet de cession par la Ville au profit de M. & Mme DUVENT, d'un terrain cadastré section AH N° 701 partie a, pour une superficie totale d'environ 55 m² sis Rue Marcel Cachin, jouxtant leur propriété. Ce projet fait suite à la demande formulée par ces derniers.

Cette cession pourrait se faire pour un montant total de **55 X 17,39 € soit 956,45 € (NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUARANTE CINQ**

CENTIMES), valeur reprise dans le tableau du paragraphe n°9 de l'évaluation faite par les Services des domaines. En effet, cette partie de parcelle reste une charge pour la ville et sa configuration liée à son dénivelé n'apporte que peu d'attrait pour son aménagement. En outre, ce terrain est une charge pour la ville qui s'élève à environ 778 € l'année (cf note en annexe) La vente serait régularisée par devant Notaire et les frais en résultant seraient à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu le plan de situation,

Vu le plan parcellaire,

Vu l'état parcellaire,

Vu les avis du Service des domaines,

Vu la note complémentaire,

Le Conseil Municipal,

Considérant que la cession du terrain cadastré section AH N°701 partie a, pour une superficie totale d'environ 55 m² sis Rue Marcel Cachin à TRITH SAINT LEGER est une charge pour la Ville et n'est plus d'aucune utilité pour celle-ci.

Décide à l'unanimité (Mme DANNA sortie de séance ne prend pas part au vote) la cession de ce terrain pour un montant total **de 55 X 17,39 €, soit 956,45 € (NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES)** suivant la valeur de 17,39 € par m² reprise en référence dans l'évaluation faite par les Services des domaines.

Dit que la vente sera régularisée par devant Notaire et que les frais en résultant seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à cette cession.

Demande l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances de 1983, du nouvel article 1042 du Code Général des Impôts.

Dit que le produit de cette vente fera l'objet d'un titre de recette.

Voté à l'unanimité

028

2023/049

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Convention avec le SIDEGAV dans le cadre des travaux d'effacement du réseau d'électricité – rue de l'Égalité - Acceptation

Le Maire de TRITH SAINT LEGER informe les membres de l'Assemblée du projet d'effacement du réseau d'électricité de la Rue de l'Égalité située entre le pont d'Hurtebise et l'avenue Clotaire Colin à Trith Saint Léger.

Le Maire donne lecture du projet de convention relative à l'effacement du réseau d'électricité de l'Égalité et précise le montant de la participation financière de la Ville de TRITH SAINT LEGER qui s'élève à **40 056.70 € Hors Taxes** (QUARANTE MILLE CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE DIX CENTS HORS TAXES) représentant environ 25.03 % de la partie globale des travaux d'esthétisme hors taxes.

Le montant du fonds de concours du SIDEHAV est de 152 011.34 €, comme défini à l'article 2 de la convention ci-annexée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Considérant que ces travaux sont nécessaires, après avoir pris connaissance des termes et dispositions de cette convention,

Approuve à l'unanimité (Mme DANNA sortie de séance ne prend pas part au vote) le projet d'effacement du réseau d'électricité de la rue de l'Égalité, et

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces correspondantes.

Voté à l'unanimité

029

2023/050

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Avenant n°4 à la convention de mandat au marché de maîtrise d'ouvrage relatif à la réhabilitation et extension de la piscine municipale de Trith Saint Léger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et codifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de TRITH-SAINT-LEGER et du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT relatives à l'autorisation de signature d'une convention de mandat pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale,

Vu la convention de mandat n°CO.10.15.01.PAT en date du 08 avril 2010 et ses avenants successifs conclus entre la Commune de TRITH-SAINT-LEGER et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT relatifs à l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale.

Par convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage, la Commune de Trith-Saint-Léger a confié à la CAPH le soin de réaliser en son nom et pour son compte l'opération de réhabilitation et d'extension de sa piscine municipale.

Cette convention produit toujours ses effets et lie encore les parties à ce jour dans la mesure où son solde n'a pas encore été prononcé.

Récemment, des désordres portant sur des éléments d'équipement (pompes, chaudière etc.) et de sécurité sont apparus postérieurement à l'expiration de la garantie de parfait achèvement et affectent aujourd'hui le fonctionnement normal de l'ouvrage, obligeant même sa fermeture au public.

Les dysfonctionnements étant intervenus sur des matériels installés lors des travaux de réhabilitation de la piscine municipale, les parties s'accordent pour que la CAPH, mandataire en charge notamment du suivi des travaux initiaux, soit associée afin de traiter les désordres constatés.

Dès lors, il convient d'ajuster la mission de mandataire confiée à la Porte du Hainaut en intégrant une mission complémentaire relative à la mise en œuvre des mesures correctives aux désordres apparus au sein de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Cette mission complémentaire à la charge de la Porte du Hainaut est effectuée à titre gratuit et relève d'une démarche volontariste des parties de traiter les problèmes résultant des travaux initiaux et ce avant expiration complète du mandat de maîtrise d'ouvrage.

Il est ainsi précisé que l'exercice de cette mission complémentaire est consigné à la réparation des seuls désordres constatés et dont la liste sera reprise au sein de l'avenant. La CAPH ne saurait ainsi être appelée en garantie pour des dysfonctionnements autres que ceux-ci.

030

Une fois les réparations effectuées, les parties s'engagent à procéder dans les meilleurs délais au solde de la convention de mandat en adoptant notamment le plan de financement définitif de l'opération.

Il y a donc lieu d'autoriser la conclusion d'un avenant n°4 à la convention de mandat n°CO.10.15.01.PAT ayant pour objet d'acter la mission complémentaire de la CAPH décrite ci-dessus, d'en définir le périmètre d'intervention et les modalités d'exercice et d'inscrire l'ensemble des opérations nécessaires dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage précité.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver les dispositions reprises ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.**

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

**Approuve à l'unanimité
les dispositions reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mandat avec la CAPH.**

(Mme DANNA sortie de séance ne prend pas part au vote)

Jean-Paul Dubois :

Par convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage, la Commune de Trith-Saint-Léger a confié à la CAPH le soin de réaliser en son nom et pour son compte l'opération de réhabilitation et d'extension de sa piscine municipale.

Récemment, des désordres portant sur des éléments d'équipement et de sécurité sont apparus postérieurement à l'expiration de la garantie de parfait achèvement et affectent aujourd'hui le fonctionnement normal de l'ouvrage, obligeant même sa fermeture au public.

Les dysfonctionnements étant intervenus sur des matériels installés lors des travaux de réhabilitation de la piscine municipale, les parties s'accordent pour que la CAPH, mandataire en charge notamment du suivi des travaux initiaux, soit associée afin de traiter les désordres constatés.

Cette mission complémentaire à la charge de la Porte du Hainaut est effectuée à titre gratuit et relève d'une démarche volontariste des parties de traiter les problèmes résultant des travaux initiaux et ce avant expiration complète du mandat de maîtrise d'ouvrage.

Il y a donc lieu d'autoriser la conclusion d'un avenant n°4 à la convention

Nathalie Szabadi : propos inaudible

Kamel Sérir : C'est une délégation de maîtrise d'ouvrage à la CAPH pour réaliser ces travaux. Les chaudières ont lâché, ce n'est pas normal. Pour la construction, la CAPH avait la délégation de maîtrise d'ouvrage. Donc pas de souci, elle prend tout en charge mais une fois, réceptionné l'ouvrage revient à la commune. La ville a délégué la maîtrise d'ouvrage pour faire la piscine pour pouvoir bénéficier des subventions et la participation de la CAPH

Christophe Vanhersecker : Donc la ville sera propriétaire pleine et entière de la piscine et de sa gestion ?

031

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Alain Lambert : Kamel, peut-on connaître la raison pour laquelle ce matériel est tombé en panne ? une chaudière qui est cassée, ce n'est pas courant ?

Kamel Serir : C'est pour cela que l'on fait des études, c'est pour cela que l'on regarde etc mais maintenant il faut aller très vite, il faut remplacer

Alain Lambert : Ce sont les tuyaux de la chaudière ?

Kamel Sérir : oui on peut dire ça, les chaudières ont lâché. Alors pourquoi ? C'est comme une voiture qui tombe en panne sur l'autoroute, c'est complexe : Il y a les pompes qui vont forcément avec les chaudières, et aussi un système de régulation du chlore acide etc..

Alain Lambert : propos inaudible

Kamel Sérir : Non ça c'était à part mais pompe et chaudière vont ensemble, le désembuage va avec les chaudières. Il faut savoir que lorsque l'on dit chaudière c'est un tout, c'est un système de production de l'eau chaude pour réchauffer les bassins etc.. et chauffage en température

Voté à l'unanimité

032

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Questions du Groupe Ensemble

1) Concernant notre jeunesse, plusieurs voyants sont au rouge. Il est grand temps d'agir.

On a appris au dernier conseil que moins de jeunes réclament la bourse d'études. Le LALP, les clubs sportifs, sont désertés par nos jeunes. Notre jeunesse ne mérite-t-elle pas qu'un technicien travaille à plein temps à son service comme c'était le cas avant ? Nous sommes inquiets et nous tirons la sonnette d'alarme. N'est-il pas temps de lancer un plan ambitieux pour notre jeunesse ? Un collectif s'est formé dans la cité des artistes dans lequel les jeunes ont largement pris leur place. Les événements récents dans ce quartier montrent la nécessité pour nous élus d'instaurer un dialogue et de retisser du lien entre les habitants. Le collectif souhaiterait vous rencontrer dans les prochains jours. Que leur répondez-vous Monsieur le Maire ?

(1 :11 :18 pas d'enregistrement 1 :12 :12)

Malika Yahiaoui prend la parole :

Quelques éléments d'informations qui parlent d'eux-mêmes quant à la fréquentation de nos ACM, séjours de vacances, LALP et clubs sportifs :

- Plus de 40 % d'inscriptions en séjours ski de 6 à 18 ans
- Plus de 62 % d'inscriptions en séjours d'été de 6 à 18 ans
- Hausse des effectifs en ACM depuis l'après COVID
- Hausse des effectifs LALP et régularité des fréquentations
- Hausse significative des mineurs au sein des clubs sportifs de plus de 22 %

Quant au collectif des habitants du quartier des Artistes, ils seront reçus comme annoncé le 21 juin après les vacances d'été.

En ce qui concerne les bourses communales, toutes les demandes ont été honorées.

Nathalie Szabadi : pas au dernier CM mais à l'avant dernier : Vous avez dit que les demandes baissent

Malika Yahiaoui : Oui, le nombre de demandes baisse. Cette baisse est liée à l'évolution démographique de cette classe d'âge.

Nathalie Szabadi : Non, mais ce n'est pas un reproche c'est juste un constat

Malika Yahiaoui : Oui, je sais mais j'explique ; on explique également qu'il y a des demandes qui ont été déposées après, souvenez-vous en commission, nous avons mis une date butoir mais on a quand même pris en compte les demandes qui sont arrivées après

033

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : Oui, mais n'empêche qu'il y a quand même moins de jeunes sur la commune qui demandent des bourses d'études et on se demande si ce n'est pas parce qu'ils ne poursuivent pas leurs études

Malika Yahiaoui : Oui, bien sûr tout le monde ne poursuit pas d'études supérieures.

Nathalie Szabadi : Comme il y en a moins, nous on trouve cela inquiétant.

Malika Yahiaoui : Ensuite en ce qui concerne la fréquentation des séjours, des ACM, on a une augmentation de plus de 40% d'inscriptions en séjours de ski par exemple et de plus de 62 % en séjours d'été.

Nathalie Szabadi : oui mais par rapport à avant.

Malika Yahiaoui : par rapport en 2020, 2022, l'après COVID, voilà on a une belle augmentation et souvenez-vous, on a cette année, dû inviter les parents pour le séjour d'avril parce que les demandes avaient explosé, on leur a demandé de glisser sur le mois de juillet afin de pouvoir répondre à toutes les demandes.

Nathalie Szabadi : c'est bien mais par rapport au centre de loisirs est ce qu'il y a toujours autant d'enfants qui fréquentent par rapport à 7 , 8 ans par exemple ?

Malika Yahiaoui : par rapport à 7, 8 ans on a vécu une diminution due au COVID et après COVID et là on est dans une courbe ascendante

Christophe Vanhersecker : donc qui rattrape l'année 2019.

Malika Yahiaoui : Enfin presque

Christophe Vanhersecker : globalement 2010,2012, 2014,2016,2019,2020,2021 on continue cette décroissance doucement quand même pour les effectifs globaux, donc j'entends + 40 %, + 62% les jeunes se réinvestissent reviennent sur les séjours

Malika Yahiaoui : non moi je ne dirais pas cela, mais oui les jeunes reviennent

Christophe Vanhersecker : oui mais sur une période de 10 ou 15 ans avant on est loin des mêmes résultats

Malika Yahiaoui : non on n'est pas remonté jusque là

Nathalie Szabadi : encore une fois ce n'est pas une critique mais un constat tout simplement et on remarque que les jeunes fréquentent moins les centres de loisirs, de toute façon il n'y a pas qu'à Trith c'est partout pareil

Malika Yahiaoui : nous, on se félicite également actuellement de la remontée de la fréquentation du LALP parce que l'on avait vécu une baisse significative mais là les jeunes reviennent. Les projets qui y sont menés sont beaux

Nathalie Szabadi : Et vous pouvez nous dire, par tranche d'âge, combien il y a de participants

Malika Yahiaoui : là actuellement ils sont 22

034

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : ok mais ils appartiennent à quelle tranche d'âge ?

Malika Yahiaoui : 11 à 15 ans

Nathalie Szabadi : 11/ 15 ans et au-delà on n'a pas de participants ?

Malika Yahiaoui : Moins par rapport aux années précédentes

Nathalie Szabadi : Ce que l'on remarque c'est pour les 15/ 25 ans, on remarque que cette tranche d'âge-là c'est difficile à les toucher et justement c'est peut-être avec cette tranche d'âge qu'il faudrait peut-être entamer un dialogue et c'est pertinemment ces jeunes là qui étaient à l'œuvre ces derniers jours

Malika Yahiaoui : A ces jeunes on avait bien dit lors de la rencontre du 21 qu'on allait de nouveau les recevoir

Nathalie Szabadi : oui bien sûr, alors qu'en est-il de ce prochain rendez-vous

Malika Yahiaoui : on n'a pas fixé de date à aujourd'hui, mais on va les recevoir et on communiquera sur la date

Nathalie Szabadi : Alors sans que vous y voyiez de la récupération politique s'il vous plaît, moi c'est vrai que je me suis intéressée à ces quartiers et que j'ai vu des messages circuler, et en tant qu'élue je suis allée voir là-bas ce qu'il s'y passe, je suis allée à leur rencontre et ils ont entamé un travail intéressant de consultation des habitants, il y a un collectif qui s'est constitué et qui est à l'œuvre. D'après ce que je sais, ils ont bien avancé dans la consultation et peut-être qu'il serait intéressant de les recevoir

Malika Yahiaoui : Bien sûr, ok

Alain Lambert : Qu'est-ce qui a fait que vous ne les avez pas encore reçus ?

Malika Yahiaoui : Mais non ce n'est pas cela, c'est une question d'agenda, moi aussi je sors d'une période d'examens et je n'ai pas eu le temps

Alain Lambert : Je ne vous dis pas de suite, mais vous auriez pu dire mi-juillet ou fin juillet

Malika Yahiaoui : Et bien non, mon agenda ne me permettait pas de le faire

Alain Lambert : Comme je le disais, il n'y a peut-être pas une urgence, mais il y a une opportunité

Malika Yahiaoui : on l'a bien entendu, oui Alain on l'a bien entendu

Nathalie Szabadi : moi je n'ai pas entendu cela tout à l'heure . Vous avez commencé le conseil municipal en nous invectivant et en nous reprochant d'avoir fait cette démarche. Ça envoie un mauvais signal quand même. Qu'est ce que cela veut dire M. le Maire ?

M. le Maire : La démarche c'est que tu es sortie de la salle et que tu es allée chercher des gens à l'extérieur.

Nathalie Szabadi : Oui et alors ?

M. le Maire : et alors et bien respect quand même !

035

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : mais ce n'est pas irrespectueux, ils sont entrés, se sont installés et est-ce qu'ils ont vociféré ? non ils se sont exprimés dignement et finalement cela a été un moment heureux. Alors ça a été provoqué c'est vrai et on a bousculé un peu la routine, mais ce n'est pas grave cela a été un moment constructif

M ; le Maire : ce que vous ne comprenez pas, c'est que j'ai souhaité avoir un échange entre élus, déjà pour pouvoir avoir une démarche et vous nous imposez la population dans la salle alors que l'on n'a même pas discuté entre nous
Mais si Nathalie !

Christophe Vanhersecker : vous avez dit : « je vais les recevoir » ils sont venus et cela s'est bien passé

Nathalie Szabadi : c'est parce que vous n'avez pas l'habitude de ces rencontres avec la population, il faudrait peut-être la prendre

M. le Maire : non Nathalie, tu ne peux pas dire cela

Malika Yahiaoui : bon là on tourne autour, ils ont été entendus, ils vont être reçus et un travail sera mené avec le collectif qui s'est mis en place, et dans la mesure du possible

Nathalie Szabadi : et bien c'est très bien, et il me semble pour avoir assisté au conseil communautaire mardi soir que c'est en cohérence avec l'action qui est menée au bureau de la CAPH donc ce serait tout bon pour nous d'accompagner cette stratégie jeunesse qui se met en place

M. le Maire : après vous voulez accélérer les choses mais je vous rappelle quand même qu'il y a eu un budget qui a été voté et cette partie de reconstruction n'y est pas

Nathalie Szabadi : mais oui bien sûr, mais on peut commencer à réfléchir avant

Malika Yahiaoui : oui mais ça ce n'est pas grave, on l'expliquera

Nathalie Szabadi : nous on travaille comme cela, on réfléchit à comment on va faire et pouvoir monter un budget, donc là on est plutôt dans une réflexion avec les habitants et peut-être que pour la fin de l'année on sera peut-être en mesure de monter un budget

Malika Yahiaoui : oui mais ça dans l'échange on l'expliquera que cela ne va pas se faire le mois suivant etc ce n'est pas une difficulté

2) Quotient fiscal. Nous avons voté une délibération au CM du 9 avril pour une subvention de 243 918.43€ au SIVU « le comité des âges du pays trithois » suite aux explications claires de Madame la Présidente. Dans la mesure où TRITH-SAINT-LÉGER est la seule ville à verser cette somme conséquente qui représente tout de même 100€/famille, notre groupe a demandé explicitement d'obtenir le quotient fiscal des communes membres afin d'envisager la pertinence d'une réévaluation en vue d'une péréquation dès l'année prochaine. Pourrions-nous avoir ces chiffres s'il vous plaît ? La question est posée ici puisqu'elle n'apparaît pas dans le compte rendu du dernier conseil municipal.

Mr le maire remet aux membres du conseil municipal le tableau reprenant le potentiel fiscal de chaque commune adhérente :

Données 2023		Potentiel fiscal 4 taxes
ARTRES	1 067 habitants	720 798
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	7 237 habitants	6 137 407
FAMARS	2 562 habitants	1 849 203
HAULCHIN	2 354 habitants	3 230 988
HERIN	4 153 habitants	3 506 983
MAING	4 092 habitants	2 978 717
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	557 habitants	398 162
PETITE-FORET	5 119 habitants	9 142 837
PROUVY	2 209 habitants	3 642 054
QUERENAING	880 habitants	613 557
RAISMES	12 253 habitants	11 851 318
ROUVIGNIES	666 habitants	2 505 989
LA SENTINELLE	3 167 habitants	3 841 062
THIANT	3 024 habitants	4 234 610
TRITH-SAINT-LEGER	6 265 habitants	20 161 492
VERCHAIN-MAUGRE	1 096 habitants	679 897

Valérie Legrand : Il y a effectivement la somme versée par chaque commune qui est donc la participation au SIVU en tant que syndicat intercommunal. Pour la partie qui est versée par la commune de Trith en sus, c'est une partie qui a été définie par l'écrêtement, qui a été appliqué à l'époque, et du coût cette somme déterminée par l'écrêtement est utilisée pour payer les 13èmes mois et la participation au COS des personnels.

3) Nous vous avons proposé en mars dernier le vœu REaCh pour Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals pour un plan d'interdiction des substances toxiques pour la santé et l'environnement au niveau européen. Malgré l'envoi d'éléments constitutifs et argumentant la motion, nous n'avons pas eu de nouvelle de votre part.

Le sujet est en plein débat à l'Union Européenne, nous pouvons émettre ce vœu à l'instar des 400 territoires en France qui l'ont déjà fait. Il envoie le signe positif à la population et aux instances délibératives de votre volonté de vouloir protéger la population des Pfas, les polluants dits éternels

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'un groupe de députés a fait analyser la semaine dernière leurs urines et cheveux. Les résultats prouvent la présence chez chacun d'entre eux de plusieurs pesticides et de pfas à des taux dépassant largement les seuils. L'Europe peut agir pour voir disparaître ces produits, ce vœu ne fait que le lui demander.

Jean-Paul Dubois

Vous n'êtes pas sans savoir que La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce dernier vient d'être approuvé ce lundi 3 juillet au conseil communautaire.

037

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ce PCAET a établi un programme d'actions sur le territoire et particulièrement dans son axe 2 « Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population ».

3 programmes d'actions sont mis en exergue. Je vous renvoie à la lecture des pages 25 à 27 et pages subséquentes du présent document.

Dès que ce celui-ci nous sera présenté par notre agglomération, nous ne manquerons pas de mener des actions complémentaires ou en complément avec celles prises dans ce document de PCAET.

Vous comprendrez très bien qu'une action conjointe entre nos deux entités administratives ne peut qu'apporter plus d'efficacité dans nos démarches.

Coupure micro à 1 :26 :25 à 1 :31 :20 – reprise à Kamel

Kamel Serir : si je peux me permettre le PCAET je regarde parce que c'est un document de super planification et il faut l'utiliser. Oui c'est directement une grosse caisse à outils pour des interventions mais l'Europe quand elle voit directement des projets de territoire parce que le PCAET est un projet de territoire et une modification de territoire et remettre cette question que je trouve qu'il faut remonter directement par une entité, une agglomération, un territoire c'est beaucoup plus puissant

Christophe Vanhersecker : alors tu veux la réponse Kamel ou tu poses la question ?

Kamel Serir : non, non

Christophe Vanhersecker : j'ai envoyé la même demande de vœux à la CAPH qui me répond que c'est la ville qui l'envoie

Kamel Serir : c'est ce que vient de dire M. Dubois, dans ce plan climat il y a ce texte-là, au travers il faut utiliser cette boîte à outils qui vient directement dans ces axes pour faire remonter à tout prix cela. C'est une entité, vous avez un projet de territoire qui arrive et dans d'autres domaines

M. VANHERSECKER PARLE MAIS ON NE COMPREND PAS

Kamel Serir : de toute façon la PCAET vous l'avez voté lundi en conseil communautaire donc ça y est c'est parti, moi je donne simplement mon avis

M. le Maire propose d'en parler lors de la commission de travaux

5) Les prix du gaz et de l'électricité sont volatiles, nous le savons toutes et tous à nos dépens. Une autre alternative que le gaz a-t-elle été envisagée tels que le biosourcé (bois, biogaz, miscanthus, ...) ou le solaire hybride, la cloacothermie, la géothermie, l'aérothermie, ... De même, le système de filtration de l'eau a-t-il évolué vers des dispositifs moins énergivores ? Quelles solutions ont été mises en place pour réduire les consommations d'eau et réduire les rejets d'eau chlorée ?

Le concept de sobriété énergétique inclut la réflexion sur la source d'énergie, nous demandons une étude comparative avant de décider le rachat de nouvelles chaudières.

Jean-Paul Dubois

Comme cela a été exposé il y a quelque temps, lors de la réunion du 2 mars dernier, en commission de travaux avec le groupe de travail énergies, la présentation de l'audit et du diagnostic énergétique de nos bâtiments a été faite, en présence de notre bureau d'études ainsi que Pôle Synéo. Bien entendu, grâce à ces éléments l'achat d'énergie doit être pensé et réfléchi.

Toutes nouvelles installations se doit d'apporter des solutions pour respecter notre engagement, notre responsabilité en matière de transition énergétique, particulièrement dans la baisse de nos émissions de CO2.

Différentes solutions techniques innovantes, etc. s'offrent à nous. Les choix, les solutions qui sont retenus s'inscriront pleinement dans l'axe n°1 « Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous » du PCAET de notre agglomération, où 4 axes sont mis en exergue et plus particulièrement le 2^{ème} programme d'action « Engager les collectivités à réduire leurs consommations d'énergie ».

N'oublions pas également nos engagements en matière de décret tertiaire émanant de la loi ELAN obligeant les gestionnaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de 40 % en 2030 et 50 % en 2040.

Le remplacement des chaufferies se fera donc par des missions confiées à des bureaux d'études spécialisés pour optimiser ces dernières dans le cadre de nos obligations en matière de transition énergétique.

....(COUPURE MICRO) 1 :18 :52 en partant de la fin jusqu'à 0 :45 :40

6) VALDUNES, quelle belle manifestation. Nous voudrions savoir combien ont coûté vos bus vides ? Pourquoi ne pas avoir répondu à nos messages, nos appels ? Pourquoi ne pas avoir voulu coopérer avec nous sur son organisation malgré votre rencontre avec Nathalie SZABADI ? Dès le lundi, nous avertissions vos adjoints de son organisation. Le jeudi nous vous informions que nous avons eu des échanges avec le commissaire de Police et la DGS du sous-préfet de Valenciennes, que retenez-vous de cet épisode ?

Mr le Maire :

Les bus n'ont pas été commandés par la Ville.

Il ne faut pas inverser les rôles. Vous avez distribué un flyer, diffusé des informations sur les réseaux sociaux, sans concertation préalable.

Comme d'habitude, vous avez procédé de façon cavalière.

7) Monsieur le Maire, vous affirmez ne pas apparaître sur les réseaux sociaux. C'est regrettable pour un maire car c'est un moyen de communication de notre époque dans laquelle nous sommes de plein pied. Aussi, comme le CGCT nous y autorise, nous pouvons apparaître sur tous les supports médiatiques. La ville possédans

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023

plusieurs pages facebook, nous pouvons et nous voulons apparaître. Nous vous proposons de nous réunir pour en fixer les modalités. Qu'en pensez-vous ?

Mr le Maire

Le Site de la Ville va être reconstruit et les pages Facebook y seront rattachées. Nous fixerons alors les modalités.

8) 61 logements en accession sociale et location seront construits derrière le garage TOYOTA au hameau du poirier sans projet d'habitat, sans aucune éco- et socio-conditionnalités nous l'avons déjà dit mais les riverains en sont-ils informés ? Qu'en pensent-ils ?

Jean-Paul

En ce qui concerne le projet de 61 logements. Cette faisabilité a été présentée en commission de travaux le 28 novembre 2022, où Mr Vanhersecker, vous étiez malheureusement absent.

A suivi la délibération du 9 décembre 2022 portant cession des terrains AT754 et AT755 avec l'inscription de clauses suspensives.

Le programme présenté compte 61 logements se décomposant comme suit :

- Environ 40 % logements de type 3 (couple avec 1 enfant, personne seule avec 1 enfant)
- Environ 60 % logements de type 2 pouvant se décomposer en 30 % pour personne seule, veuf, veuve, et 30% couples, etc...)

N'oublions pas que la réalisation de ces logements locatifs peut être l'antichambre vers l'accession à la propriété.

Ce qui est à noter, c'est que la création de ces 61 logements permet d'atteindre quasiment l'objectif du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017/2022 prolongé d'une année soit 2017/2023, qui nous oblige à la création de 64 logements sociaux.

Pour information, des groupes de travail vont se mettre en place au niveau de notre agglomération pour travailler sur le nouveau PLH 2024/2029. Le PLH est un document établi à l'échelle de notre arrondissement.

Un dossier de permis de construire vient d'être déposé.

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

9) Alors que nous vous avons interpellé de nombreuses fois sur votre projet du chemin des bourgeois, alors que des commissions municipales se tiennent et des comptes-rendus sont établis, c'est à la CAPH que nous apprenons que vous avez le projet de construire un immeuble de 50 logements pour une résidence étudiante à la place d'un espace en exploitation agricole. Qu'est-ce qui motive cette décision ? Les trithois vous ont sollicité à ce sujet ? Connaissez-vous l'état du locatif étudiant ? La prospective locative des organes locatifs ? Une étude d'impact et d'analyse a-t-elle été menée au regard du parc privé ? Connaissez-vous notre capacité de production alimentaire sur notre bassin de vie ?

Jean-Paul Dubois

En ce qui concerne la construction d'un bâtiment de 50 logements, pour une résidence étudiante, je tiens à vous informer, que nous n'avons nullement connaissance de ce projet.

Seule la programmation des 61 logements a été validée, lundi soir, au Conseil Communautaire.

La demande d'intention de programmation a sûrement dû être faite par des directeurs de développement d'organisme HLM, qui ont dû prendre connaissance des comptes fonciers de Trith, d'Aulnoy les valenciennes, des agglomérations, CAPH, CAVM, au même titre que l'intérêt porté auprès d'un grand nombre d'organismes, pour les terrains situés rue Delory, face au bâtiment des Beaux-Arts.

A ce jour, nous continuons à acheter des garages Chemin des Bourgeois et rue Cuvelette pour réfléchir à des aménagements futurs. Aucun projet n'est actuellement écrit.

Notre politique a pour objectif de lutter et de résorber les chancres.

Je tiens à préciser que nous achetons progressivement ces garages au fur et à mesure des crédits inscrits à notre budget.

Toutefois, nous ne manquerons pas de mener notre enquête sur cette hypothétique programmation que nous avons découvert comme vous.

En ce qui concerne la capacité alimentaire sur notre bassin de vie, là aussi, je vous renvoie sur le PCAET, annexe 4 : une consommation durable et une alimentation saine pour tous et particulièrement son axe 4, organiser une stratégie alimentaire territoriale.

10) Les champs du bout du chemin des bourgeois sont les derniers sur Trith-Saint-Léger à ne pas être aspergés de kérosène aussi, puisque le PLUI est en cours de révision, nous vous demandons que cette zone devienne une Zone Agricole Protégée. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général. Or l'intérêt général et l'idée partagée par tous c'est d'alimenter les cantines scolaires par une régie communale. C'est l'essence même du concept de résilience territoriale. Nous vous demandons de cesser le projet de plus de 560 logements de votre OAP déposée. Nous vous

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

proposons d'œuvrer à garantir une alimentation saine à nos enfants et dans nos entreprises et pas de répondre à un SRADDET qui a 15 ans de retard. Avec bon sens monsieur le Maire, améliorons la qualité de vie des trithoises et trithois.

Jean-Paul Dubois

Il faut savoir que la zone concernée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été déclarée au PLUi avec un classement AU1 « Zone réservée à une urbanisation à court/moyen terme, destinée à accueillir principalement de l'habitat, des équipements collectifs ainsi que des activités de commerces et de services compatibles avec sa vocation principale »

Ces terrains avaient été classés tout au début de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en zone NAa (zone d'urbanisation future) fin des années 80.

Vous savez très bien qu'un grand nombre de personnes est associé (administrations, etc..) à participer à l'élaboration de ces documents d'urbanisme.

De plus cette zone s'est vue dotée de 2 Disques de Valorisation des Axes de Transport, en raison de la proximité de la gare du Poirier et des stations de TRAM.

De plus ces terrains sont à proximité de centres commerciaux, de l'université, etc... zone intéressante pour les problèmes de mobilité, ceux conférés à l'axe 5 « Des mobilités adaptées à l'urgence climatique » du PCAET et ses actions :

- Faciliter la mobilité des habitants du territoire
- Promouvoir l'intermodalité dans les déplacements liés à l'activité économique
- Accentuer l'action des collectivités en faveur des mobilités durables
- Penser l'aménagement du territoire pour décarboner nos déplacements

L'étude de faisabilité de cette OAP pourrait voir naître des opérations telles que le bégainage, les actions sociales etc... car n'oublions pas que le nouveau PLH 2024/2029 risque de nous imposer un grand nombre d'orientations en matière d'habitat et autres.

N'oublions pas que les habitations en classe énergétique G et F seront prochainement interdites à la location.

11) A l'Assemblée générale du foot à laquelle nombre d'entre nous étions présents, des parents ont pointé plusieurs dysfonctionnements au sein du club. De votre côté, vous affirmez ne pas vouloir vous immiscer dans les affaires du club. Toutefois nous rappelons que la commune verse une subvention conséquente au club et par conséquent il nous semble légitime que cette subvention alimentée par de l'argent public soit soumise à condition et notamment une qualité d'encadrement irréprochable des jeunes de la commune. Or depuis plusieurs années les effectifs « jeunes » ne cessent de décroître et nous avons écho de comportements déplacés et insultants tout à fait contraires aux valeurs éducatives de la Ville. Nous, élus, sommes responsables de ce qui se passe sur notre commune et ne pouvons ignorer ces faits et rester attentistes face à une telle situation. Il nous semble urgent de réaliser un audit du club et d'entendre le président suite au fiasco de l'assemblée générale

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023

Robert Lagache : La Ville ne peut pas faire d'ingérence quant aux modes de fonctionnement des associations. Lorsqu'elle verse une subvention, elle se doit de recueillir les bilans qui sont analysés.

Par ailleurs, je vous informe que nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec le président du district. La Ville verse une subvention et se doit de recueillir les bilans qui sont analysés lors des commissions des sports, dans l'utilisation des installations et les subventions. Nous avons d'ailleurs travaillé sur de nouveaux critères d'attribution des subventions

Nathalie Szabadi : Oui, on a mis en place une fiche et d'ailleurs la subvention au club de football baisse, mais on ne peut pas se contenter de cela

Robert Lagache : Non, je suis d'accord

Nathalie Szabadi : Parce qu'il y va tout de même de l'encadrement de nos jeunes, c'est un sport très populaire et je ne vois pas pourquoi les jeunes à Trith ne pourraient pas pratiquer ce sport dans de bonnes conditions, donc pour nous il nous semble urgent d'intervenir, alors ne pas s'ingérer dans leurs affaires mais en tout cas faire en sorte d'avoir un dialogue qui soit constructif pour amener un décisif ou peut-être un nouveau projet et peut-être permettre d'avoir une solution au problème parce que les parents sont là, ils sont inquiets

Robert Lagache : Oui bien sûr, on les a entendus dans un brouhaha

Nathalie Szabadi : Mais on vous a proposé de pouvoir en discuter et de construire une solution mais visiblement ...

Robert Lagache : Je pense que le club est ici représenté par son Vice-Président, M. Yves Tonneau qui a mis en place une nouvelle équipe avec de nouveaux éducateurs pour encadrer cette école de sport. On en a parlé difficilement à cette assemblée où j'ai été surpris de l'intervention de certaines personnes qui sont venues la perturber mais je répète encore une fois, nous, la ville on mettra tous les moyens en place pour que justement tous ces jeunes puissent faire du sport dans les meilleures conditions et en toute sécurité et encadrés. Je le répète mais tu sais bien que la ville met sur le plan financier une ligne pour former les éducateurs et je pense que l'on y fait très attention.

Nathalie Szabadi : Sauf que là on a entendu dire que les éducateurs quittaient le club parce que les conditions n'étaient pas réunies pour que les enfants pratiquent le sport. Enfin, nous, on vous a dit notre position par rapport à cela nous n'avons pas la majorité malheureusement donc on ne peut mettre en place cette politique maintenant vous, vous faites un autre choix, voilà très bien

M. le Maire : Moi j'ai demandé à rencontrer le responsable du district, donc voilà j'attends la date.

Nathalie Szabadi : Oui mais il y a des parents qui t'ont interpellé aussi Dominique

M. le Maire : Qui m'a interpellé ? Dis-moi ?

Robert Lagache : Mme Smague, elle avait pris rendez-vous

M. le Maire : Elle m'a peut-être demandé un rendez-vous mais je l'ai renvoyée au service des sports, donc je ne l'ai pas reçue. Mais ce n'est pas grave si elle veut je peux la recevoir

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : elle a pris rendez-vous

Robert Lagache : oui mais elle ne voulait pas me rencontrer elle voulait M. le Maire

M. le Maire : elle peut, moi je n'ai pas de soucis avec cela, elle peut me rappeler et je la recevrai rapidement

Nathalie Szabadi : En tout cas, nous, on tire la sonnette d'alarme et on vous dit qu'il faut trouver une solution pour nos jeunes c'est urgent pour pouvoir exercer leur sport dans de bonnes conditions et là ce n'est pas le cas

Yves Tonneau : Vous avez vu la question n°11, vous avez eu écho du comportement déplacé et insultant de

Nathalie Szabadi : Non je ne crois pas

Yves Tonneau : De nos éducateurs

Nathalie Szabadi : Non pas des éducateurs

Yves Tonneau : Moi je pense qu'il y a eu des paroles, il y a eu à l'assemblée générale des choses qui n'auraient jamais dû exister, il y a eu des gens qui ont été molestés, insultés, il y a eu du harcèlement sur une personne qui est M. Robert Lagache pour ne pas le citer. Donc moi je pense que c'est de votre côté qu'il y a eu des comportements...

Nathalie Szabadi : de mon côté à moi !! moi qui ait eu un comportement déplacé, c'est qui ces ils?

Christophe Vanhersecker : Non, attend on ne déplace pas le problème.

Yves Tonneau : oui des gens qui ont dit des choses et qui étaient avec vous

Christophe Vanhersecker : Non, non nous on n'est pas porteur de ce projet

Alain Lambert : C'est vous qui en faites une affaire politique, Yves c'est toi le responsable

M. le Maire : une personne à la fois, vas-y Nathalie

Nathalie Alauze : Moi je suis allée à pas mal d'assemblées générales et c'est la 1^{ère} fois que je voyais une chose pareille un manque total de respect de la personne

M. le Maire : Tout à fait

Nathalie Alauze : Tu avais le Président on peut être d'accord ou pas avec lui mais il y a un respect c'est quand même une personne âgée, moi j'ai été choquée

Nathalie Szabadi : Alors Nathalie, moi, je ne parle pas de cela, si vous voulez on peut en parler mais

Nathalie Alauze : Moi j'ai eu des assemblées à l'athlétisme ou des fois on n'était pas d'accord, je suis désolée mais je ne suis pas allée voir M. le Maire en disant un problème ou quoi que ce soit (COUPURE MICRO)

044

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Nathalie Szabadi : Nous, on est élus. On se pose des questions et c'est normal. On ne fait pas l'autruche. On regarde les choses, on s'interroge, on n'accuse personne. C'est de l'argent public et c'est normal que l'on regarde et c'est dans l'intérêt de tous

Nathalie Alauze : Alors Nathalie qu'est ce qui t'inquiète ? C'est la trésorerie ou le bien être du sport ? Parce que là je t'entends parler plus de trésorerie que de résultats sportifs ou de l'encadrement des jeunes.

Nathalie Szabadi : Moi j'étais sur l'encadrement des jeunes, c'est toi qui es partie sur autre chose. Moi ma 1^{ère} inquiétude c'était l'encadrement des jeunes et c'est d'ailleurs ce qui est dans notre constat

Fabien Lempereur : Moi, Mme Szabadi j'étais là, certaines personnes avaient dit de se calmer, après oui cela n'a pas porté ses fruits

Nathalie Szabadi : Et alors ?

Fabien Lempereur : Je reviens à ce que Nathalie Alauze disait, je n'ai jamais vu une assemblée comme cela, jamais, jamais, mais Mme Szabadi, ici à Trith, on ne peut pas se plaindre pour les enfants qui font du sport, allez voir ailleurs

Nathalie Szabadi : Est-ce que cela c'est constructif ?

Fabien Lempereur : Non, cette histoire est réglée ? On n'a pas pu dialoguer

Nathalie Szabadi : Mais vous êtes en train de tout mélanger. Est-ce que M. Lagache a dit que moi-même j'étais abasourdie parce ce qu'il s'était passé à l'assemblée ?

Christophe Vanhersecker : Il y a une dame ou une maman à qui on ne peut empêcher d'exprimer de réelles inquiétudes

Brouhaha tout le monde parle en même temps

Nathalie Szabadi : ... mais elle a demandé RDV et elle n'a pas encore été reçue pour l'instant mais l'inquiétude est là et ce que l'on voit indépendamment du côté financier c'est que les effectifs du club baissent de plus en plus et c'est pour cela d'ailleurs que la subvention baisse et le niveau aussi d'ailleurs.

Nathalie Alauze : c'est pas de maintenant et je l'avais déjà dit à Christophe, moi mes enfants faisaient du foot ils ont commencé à Trith mais je les ai changés parce que le niveau n' y était pas et ça fait 33 ans maintenant donc tu vois.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Quelqu'un parle mais on n'entend pas

Nathalie Szabadi : Pour les minimes peut-être mais les petits là je parle des gamins de 8, 9, 10 ans, les parents ne veulent pas les mettre parce que l'encadrement n'est pas à la hauteur et moi c'est cela surtout qui m'interpelle

Alain Lambert : Moi, je n'y étais pas à l'assemblée, je sais que cela s'est mal passé, à priori il y a eu vraiment des choses que l'on doit dénoncer c'est le manque de respect mais là à vous entendre j'ai l'impression que vous imaginez que tout le monde y a pris part à tout cela

M. le Maire : Non on n'a pas dit cela, non

Alain Lambert : Moi, je suis d'accord pour que la fédération intervienne mais je suis aussi d'accord pour que la mairie s'intéresse également à ce qui se passe

M. le Maire : Ah parce que tu crois que l'on n'est pas au courant du dossier ?

Alain Lambert : si justement mais que faisons-nous ?

M. le Maire : Je vais les revoir.

Alain Lambert : Excuse-moi mais la mairie est censée avoir un projet éducatif. Elle subventionne les clubs pour qu'ils puissent répondre à ce projet éducatif donc elle a un droit de regard.

M. le Maire : Je ne sais pas si l'on peut en parler M. le Vice-Président mais il y a déjà des actions qui ont été menées, j'ai assisté à une réunion avec le Président, le Vice-Président et les

Brouhaha

M. le Maire : Chaque élu a pu s'exprimer et il y a eu de très bonnes interventions. Les choses devraient s'améliorer et je le souhaite fortement comme tout élu.

12) Nous souhaitons un point d'étape concernant l'ouverture de l'épicerie solidaire, que pouvez-vous nous en dire ?

Eric Guerdin : L'épicerie a fait l'objet d'une étude, ce sera au LCR. Des travaux vont être mis en place début septembre. Le conseil d'administration du CCAS se réunira pour délibérer sur les questions des conventions de partenariat, de fonctionnement, les jours d'ouverture et surtout aussi sur l'implication des bénévoles. On en a parlé parce que l'on ne fait pas n'importe quoi. Il faut que chacun puisse savoir ce qu'il fait, le moment où il doit le faire et bien sûr en toute sécurité. Voilà donc, c'est un projet qui suit bien son cours, donc les travaux commenceront en septembre, on avait parlé aussi d'une ouverture au 4^{ème} trimestre 2023 mais avec les aléas du chantier, il y aura un report à janvier 2024.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

13) Nous aimerions savoir si vous avez reçu l'association « être en symbiose » comme vous vous y étiez engagé en mars dernier. Dans l'affirmative, quelle est votre position ?

Philippe Poteau : oui nous avons dit que nous allons les recevoir mais nous avons aussi dit avant la fin de l'année et donc on va les recevoir fin août début septembre. Nous vous dirons au prochain conseil ce qu'il en est

14) Un RPE va ouvrir. Même si nous nous félicitons qu'une offre soit faite aux parents après nos demandes récurrentes, nous contestons le choix de travailler avec une société privée tout autant que du nombre de 3 lits achetés car pour comparer, la ville de Petite-Forêt a ouvert un RPE public de 15 lits pour une population de 5000 habitants. Pourquoi cette solution n'a-t-elle pas été retenue chez nous ?

Malika Yahiaoui : Le RPE n'offre pas de lits, c'est autre chose.

Nathalie Szabadi : Les élus ont été prévenus le 22, je crois ?

Malika Yahiaoui : Le RPE est ouvert depuis le 14 juin. Cette information a été transmise par mail le 22 à l'ensemble des membres de la commission jeunesse. 6 AMA et une quinzaine d'enfants ont été accueillis par l'E.J.E depuis l'ouverture.

Quant aux 3 lits et mode de gestion que vous évoquez, cela relève non pas des missions d'un RPE mais de celles d'un multi accueil.

A ce titre, je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 2 juin 2022, vous avez approuvé une réservation de 3 lits berceaux au sein du multi accueil du Technopole Transalley pour lancer la dynamique Petite Enfance dans l'attente de la création de notre structure.

Laetitia Rossa : C'est regrettable parce que j'ai assisté à toutes les commissions qui étaient en lien avec cela. Et au final au moment où ça ouvre, on n'est même pas informé, on n'a même pas refait une commission qui dit que voilà c'est officiel, on ne nous a même pas présenté la personne qui va intervenir. Alors peut-être qu'après la majorité était au courant en tout cas moi j'ai été évincée.

Malika Yahiaoui : Non pas du tout, cela a été compliqué parce qu'il a fallu attendre que toutes les communes qui adhèrent au RPE signent la convention, nous on l'a signé très rapidement et ça a été très compliqué pour que la personne, M. Prévost, récupère les autres conventions des communes adhérentes et ensuite quand il a tout récupéré ça a été très vite et lorsque cela a ouvert, moi je travaillais à ce moment là donc je ne m'y suis pas rendue.

Laetitia Rossa : Il n'y avait pas d'élus ? Il y avait qui ?

Malika Yahiaoui : J'ai reçu en amont M. Prévost, l'animatrice, on avait convenu des différents lieux, de la remise des clefs etc, de l'occupation et après il a fallu aller très vite, et une fois que

cela a été ouvert, je me suis dit oh mince les élus n'ont pas été prévenus et de là on l'a envoyé le 22. Mais cela fonctionne très bien, on a pour l'instant 6 à 7 assistantes maternelles et une quinzaine d'enfants qui fréquentent le RPE qui a lieu à l'école Jean Macé dans l'ancienne classe de Mme Deloffre et qui est aussi notre périscolaire parce que c'est facile d'accès et on n'a pas besoin de traverser

047

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

toute l'école. Des familles ont été également reçues en rendez-vous individuel puisque cette animatrice donne aussi des conseils de parentalité, aide des personnes qui engagent des assistantes maternelles sur la rédaction des contrats sur toute la partie administrative et sur les questions qui concernent l'éducation des enfants

Laetitia Rossa : Mais ça cela a été communiqué comment aux assistantes maternelles

Malika Yahiaoui : ça, c'est l'éducatrice qui a pris contact avec chacune des assistantes maternelles de Trith.

Laetitia Rossa : Non, ce n'est pas ça que je reproche car j'ai eu de bons retours des assistantes mais encore une fois nous n'avons pas été informés.

Malika Yahiaoui : Pour l'instant il fonctionne une ½ journée par semaine et il y aura aussi un accueil sur le Poirier, rien de figé, ce n'est que le début

Laetitia Rossa : propos inaudible

Malika Yahiaoui : Je vous rappelle que le RPE n'offre pas de lits.

Nathalie Szabadi : Oui je sais on aurait dû le formuler autrement parce qu'à Raismes ils ont 15 lits et nous 3 lits. On a une inquiétude parce qu'il y a un projet qui est à l'étude qui concerne la jeunesse et petite enfance. Alors les lits de l'ilô marmots, la participation des familles elle est élevée ?

Malika Yahiaoui : Non, en fait il y a déjà 3 familles de Trith qui se sont manifestées et si je ne me trompe pas, il y a 1 demande pour une garde occasionnelle et 2 demandes pour une garde crèche. Là c'est pareil lorsque l'on a travaillé en commission et lors de la délibération du 2 juin 2022 on a bien dit lors du conseil municipal que c'était évolutif d'une part et que c'était dans l'attente de notre future structure

Nathalie Szabadi : Et donc au niveau des tarifs, parce que je me suis renseignée à Thiant et les prix sont exorbitants

Malika Yahiaoui : Là non ce n'est pas du tout les mêmes conditions.

Anne Marie Delcroix : Parce qu'il y a un conventionnement CAF avec le multi accueil de l'ilô marmots, la structure est tenue de mettre en place des tarifs en adéquation avec les revenus des familles. Par exemple pour une famille sans revenu avec 2 enfants la participation familiale l'an dernier était fixée à 0,37 cts /heure ; Pour une famille avec 3 200 €/ mois, la participation était fixée à 1,32 €/heure et pour une famille avec 7 500 €/mois la participation était de 3,95 €/heure

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

15) Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé à recevoir le bureau du club de VTT pour leur proposer un terrain d'entraînement. Pouvez-vous nous dire ce qu'a donné votre proposition ?

Robert Lagache : Des rencontres régulières sont organisées avec le club qui est satisfait du lieu qui leur est proposé. Il s'agit du terrain qui se situe près de la salle des sports Huguet.

Robert Lagache : Des rencontres ont été organisées régulièrement avec ce club, ils ont envie, ils sont sérieux dans l'encadrement. J'en avais au sein de la commission des sports mais pour l'instant il n'y a rien de figé, il y avait une orientation en face de l'EPADH mais il y avait un coût, je ne vais pas dire qu'ils étaient déçus mais ils en ont besoin. On a fait un forum des associations, des clubs, lui il a beaucoup de demandes pour recevoir les jeunes, les plus petits et encore une fois on ne peut pas aller sur la route comme ça il faut faire très attention et les encadrer

Nathalie Szabadi : Non mais cela on en avait discuté.

Robert Lagache : Oui et je vais en parler. On a trouvé un terrain qui est derrière la salle des sports Huguet où il y avait plusieurs choses stockées. Tout a été enlevé dernièrement.

M. le Maire : Le président ne nous demandait pas grand-chose. On est allé sur le terrain faire visiter cet espace. Le président a accepté cette proposition.

Christophe Vanhersecker : C'est ce à quoi vous vous étiez engagé lors du dernier conseil ?

M. le Maire : J'avais promis de leur trouver un lieu pour le mois de mai, ils l'ont eu en juin.

Alain Lambert : Petite question, vous avez fait quoi du pavillon qui était stocké ?

M. le Maire : Il est aux ateliers, il n'est pas jeté.

Coupure de micro

16) Monsieur le Maire, vous avez lancé en 2022 un recensement des demandes de mutuelle pour une offre contrat groupe, pouvez-vous nous donner un point d'étape de l'avancée de ce dossier ? Ne pourrions-nous pas à nouveau discuter d'une nouvelle campagne de propositions de contrats groupe pour l'énergie, la mutuelle, l'eau, les assurances ? Cette question peut-elle être rajoutée à l'ordre du jour de la commission concernée ?

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

Eric Guerdin

Lors de la consultation, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons noté peu de retour d'administrés intéressés. Malgré tout le CCAS a conventionné avec L'Association Actiom lors de son CA du 30 Septembre 2022.

Une conférence au Théâtre pour présenter l'association et ses différents objectifs et répondre aux questions des administrés a été envisagée. L'association Actiom souhaitait une visioconférence, ce qui n'a pas paru pertinent au CCAS.

De ce fait une communication par affichage avec une ligne de renseignement dédiée nous a été proposé pour nos administrés et des permanences vont être mises en place au sein du CCAS dès la rentrée de Septembre 2023. Des flyers vont être réalisés en ce sens.

17) Monsieur le Maire, avez-vous répondu aux appels à projet du département que nous vous avons indiqués en mars dernier pour l'aménagement des trottoirs des routes départementales, pour les projets de territoire structurant, L'EPCD (Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale), etc. comme vous vous y étiez engagé en mars de cette année ? Le département ne validant qu'un appel à projet par ville tous les 2 ans, lequel a donc été retenu ?

Jean-Paul Dubois

Nous n'avons pas attendu après vous pour faire les demandes de subventions qui ont bien été faites auprès du département du Nord dans le cadre de divers appels à projets à savoir :

Projets Territoriaux Structurants - PTS

- Construction de bâtiments Petite-Enfance et Jeunesse. Projet qui a été retenu
- Création d'un centre culturel
- Création d'une épicerie solidaire
- Mise en place de caméras de vidéoprotection à proximité des établissements scolaires

Répartition du produit des amendes de police

- Plan de circulation

Je vous précise que certaines dispositions ne s'appliquent pas à notre commune :

- Aide départementale aux « Villages et Bourgs » pour les communes de moins de 5 000 habitants
- Soutien aux voiries pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Seuls les Projets Territoriaux Structurants peuvent nous être accordés.

En ce qui concerne les Aides à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des routes départementales, la CAPH a compétence en la matière si le département engage parallèlement ces travaux. Elle est également combinée au plan de mobilité de la CAPH, qui a été voté en ce début d'année (mai 2023).

Nous devons voir les services concernés de la CAPH fin 2023.

050

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2023**

18) Monsieur le Maire, nous restons dans l'attente des DGD (Décompte général Définitif), des DOE (Document d'Ouvrages Exécutés) et des appels d'offres signés complétés des avenants et nouvelles offres pour les rues Lemoine et Jean Jaurès. Ces documents comme tout document communal excepté les CCTP, peuvent être rendus publics. Pourquoi ne les avons-nous pas reçus ?

Jean-Paul Dubois

En ce qui concerne le dossier d'appel d'offres des rues J. Jaurès et André Gourdin et non rue Lemoine, nous avons établi l'avenant n° 2. Cet avenant concernait essentiellement des travaux rue Gourdin liés aux problèmes des sources, des eaux en provenance du plateau d'Hérin, et la création d'une chaussée de caniveaux supplémentaires, etc... (principe Adopta)

Cet avenant reprenait également une augmentation de la masse des travaux rue Jaurès aux abords du Kebab.

Le DGD est en cours d'établissement par notre maîtrise d'œuvre, nous ne manquerons pas pour la prochaine commission des travaux, de présenter ce dernier et de vous communiquer les pièces correspondantes qui seront établies par la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Vanhersecker : Je compte sur vous pour remonter toutes ces informations auprès des collègues de votre groupe.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et leur souhaite de bonnes vacances

FIN

Le Maire lève la séance à 21 H 00

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Dominique SAVARY

Robert LAGACHE